

## REUNION DU CONSEIL

Vendredi 25 novembre 2016

*La séance est ouverte par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, à 9 heures 20.*

### **M. le Président**

Mes amis, je vous demande de bien vouloir regagner vos places. Il est temps que nous commençons nos délibérations.

Je tiens à remercier celles et ceux qui sont venus à l'inauguration de nos nouveaux locaux, avenue Pierre Mendès France, vendredi dernier. Cette manifestation a été très positive. Plus de 300 personnes étaient présentes. Elles ont pu apprécier la qualité de nos locaux. Leur superficie est largement suffisante pour permettre au personnel de venir travailler. Ces locaux coûtent moins cher au mètre carré que ceux que nous avions auparavant, grâce à la Caisse des Dépôts, qui nous les loue, après une négociation très positive. J'en remercie Pierre-René LEMAS, son Président.

J'en profite aussi pour dire que nous avons commencé à distribuer les crédits du fonds d'investissement métropolitain pour les communes et les territoires. Ces crédits sont octroyés dans une commission, co-présidée par Gilles CARREZ, vice-Président finances, et moi-même, aux communes et aux territoires qui déposent des projets correspondant aux compétences de la Métropole. Un certain nombre de Maires envoient des dossiers qui ne correspondent pas aux compétences métropolitaines et nous ne pouvons donc pas les accepter. Nous avons décidé hier matin d'attribuer 7 millions d'euros de subventions. Nous avons donc encore de la marge pour le Fonds d'investissement métropolitain. C'est pourquoi nous avons décidé que les Maires qui n'ont pas encore fait de demande peuvent encore le faire, dès lors qu'ils remplissent le formulaire indiquant les éléments techniques du projet, qu'ils joignent une lettre pour présenter le dossier, et surtout la délibération du Conseil municipal pour demander la subvention, comme cela se fait pour toutes

les subventions. Nous pourrons ensuite, lors d'une nouvelle réunion du fonds d'investissement, juste avant Noël, accorder un certain nombre de subventions supplémentaires.

La séance est ouverte. Le quorum étant atteint, nous pouvons utilement délibérer. Nous avons regardé la liste des présents, et le benjamin de notre séance est Ivan ITZKOVITCH, que je salue et à qui je demande s'il veut bien être secrétaire de séance. Il l'accepte et je l'en remercie. Nous allons commencer par traiter les délibérations, tant que nous avons le quorum, puis nous entrerons dans les débats.

Je vous informe que la délibération n° 8 est retirée de l'ordre du jour.

## 1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

### **M. le Président**

Pouvez-vous essayer de parler moins fort que moi, s'il vous plaît ?

Je commence par l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Les Présidents de groupe m'ont déjà indiqué qu'il n'y en avait pas. Qui est contre l'approbation ? Qui s'abstient ?

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## 2/ ORDRE DU JOUR – DÉLIBÉRATIONS :

- **Administration**

1. Désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé des Hauts-de-Seine

### **M. le Président**

Nous allons d'abord désigner les représentants de la Métropole du Grand Paris au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé des Hauts-de-Seine. Que nos amis du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis ne s'impatientent pas, nous traiterons ce sujet pour chaque département, mais l'ARS nous a d'abord demandé de traiter le problème des Hauts-de-Seine. Je vous rappelle que les désignations se font après discussion entre les Présidents de groupe, qui se mettent d'accord sur ces noms. Ces désignations sont les suivantes :

- pour le centre hospitalier des Quatre Villes à Saint-Cloud, Jean-Jacques GUILLET, Maire de Chaville ;
- pour le centre hospitalier Stell de Rueil-Malmaison, le Maire de Rueil-Malmaison (moi-même) et Christian DUPUY, Maire de Suresnes ;
- pour la fondation Roguet à Clichy-la-Garenne, Rémi MUZEAU, Maire de Clichy-la-Garenne ;
- pour le centre de gérontologie Les Abondances à Boulogne-Billancourt, Gauthier MOUGIN, conseiller municipal de Boulogne-Billancourt ;
- pour le centre hospitalier de Courbevoie-Neuilly-Puteaux, Patrick BALKANY, Maire de Levallois, et Marie-Pierre LIMOGES, élue à Courbevoie ;

- pour l'EPS Érasme à Antony, Jean-Yves SÉNANT, Maire d'Antony, et Patrick DONATH, Maire de Bourg-la-Reine ;
- pour l'hôpital Roger-Prevost à Moisselles, Yves RÉVILLON, Maire de Bois-Colombes, et Alain-Bernard BOULANGER, Maire de Villeneuve-la-Garenne.

Ceci est conforme aux décisions prises par les Présidents de groupe. Y a-t-il des observations ? Qui est d'accord pour cette désignation ? Abstention ? Avis contraire ?

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 2. Charte de coopération stratégique entre la Métropole du Grand Paris et les territoires

### **M. le Président**

La délibération suivante concerne la charte de coopération stratégique entre la Métropole du Grand Paris et les territoires. Je passe la parole à Patrick BRAOUEZEC, notre vice-Président compétent en la matière.

### **M. BRAOUEZEC (FdG)**

Nous souhaitons cette charte car il n'y avait pas de lien intrinsèque entre la Métropole et les territoires. La charte a fait l'objet de nombreuses réunions, de conférences des Présidents, de conférences techniques avec les DGS des territoires concernés (donc de tous les territoires), mais aussi d'une réunion avec les Présidents d'EPCI limitrophes, parce qu'il nous semblait utile de les associer à cette réflexion. Comme vous le verrez, elle s'appuie sur un socle de principes communs qui soulignent la volonté et l'engagement de la Métropole pour une construction commune et progressive d'un système dynamique et évolutif.

### **M. le Président**

Je remercie Patrick BRAOUEZEC, qui a fait le travail de contact et de va-et-vient avec les différents territoires pour combler un vide juridique que la loi n'avait pas prévu de combler, concernant les relations fonctionnelles entre la Métropole et les territoires qui en font partie.

Galla BRIDIER, la Présidente du groupe Écologistes et Citoyens, nous a aidés à la rédaction, ainsi que tous les Présidents de groupe. Le résultat approuvé par Patrick BRAOUEZEC est excellent. La conclusion est que quels que soient les termes de la charte, le but est une coopération fonctionnelle qui va se traduire par des conventions d'objectifs que nous souhaitons signer avec chacun des territoires qui le souhaitent – aucun n'est forcé à signer – sur les cinq compétences de la Métropole. Nous mettrons ensuite en œuvre, avec Gilles CARREZ, des contrats d'aide et de soutien soit par rapport au fonds d'investissement métropolitain ou au pacte État-Métropole, soit par d'autres moyens de financement qui pourraient intervenir dans des contrats annuels ou pluriannuels. C'est donc une mécanique de construction positive dans l'intérêt des territoires. J'ai aussi réuni les Présidents des EPCI limitrophes de la Métropole pour les en informer. J'estime en effet que l'effet de seuil doit être, autant que faire se peut, supprimé. Si un territoire de la Métropole veut travailler avec un EPCI de l'autre côté de la rue, il doit pouvoir le faire. Nous proposerons un système de conventionnement aux EPCI limitrophes dès le début de l'année prochaine. Michel HERBILLON.

### **M. HERBILLON (LR-DVD)**

Je m'abstiendrai sur cette question et sur la charte, non pas par acte de défiance quelconque vis-à-vis du Président et de mes collègues du bureau, dont je fais partie, ni par opposition à ce qu'il y ait une coopération fonctionnelle entre la Métropole et les territoires, mais simplement parce que je m'oppose au système « dynamique et progressiste » évoqué par Patrick BRAOUEZEC, qui a été créé par des lois que nous, parlementaires, n'avons pas approuvées. Nous nous sommes opposés aux lois qui ont créé ce système de cinq niveaux d'administration territoriale (Communes, Territoires, Départements, Métropole du Grand Paris et Région). C'est donc en pleine cohérence avec le vote qui a été le mien à l'Assemblée nationale que je m'abstiendrai sur cette charte qui installe progressivement un système unique au monde et inexportable qui ne me paraît ni opérationnel, ni efficace, ni durable.

### **M. le Président**

Merci. Je connais ta position, cher Michel, mais c'est une affaire que tu régleras au Parlement quand tu seras à nouveau député. Le retour du conseiller territorial supprimerait certainement un échelon, mais cela ne se votera pas ici, mais à l'Assemblée nationale, où je pense que je ne serai plus.

Je suis quant à moi pour l'instant dans une logique de soutien au fonctionnement de la Métropole et d'aide aux projets d'investissement des territoires. Gilles CARREZ, Patrick BRAOUEZEC et moi-même, nous ne nous intéressons qu'à cela. Si nous voulons aider les territoires, il faut que nous votions cette charte afin qu'il y ait des contrats et que nous puissions signer des conventions. Patrice LECLERC.

### **M. LECLERC (FdG)**

Notre groupe votera pour cette délibération, mais Christian FAVIER, Président du conseil départemental du Val-de-Marne, m'a contacté hier pour vous informer qu'il était surpris du fait que nous ayons quand même laissé dans ce document l'idée que cette instance sera élargie, si nécessaire, en fonction de l'ordre du jour, aux directions administratives des départements de petite couronne et de la Région Île-de-France, ainsi que des EPCI limitrophes de la Métropole. Il aurait souhaité que nous attendions la formalisation des rapports entre les différentes collectivités qui interviennent sur la Métropole. Cela laisse supposer que les DG des départements seraient associés au travail technique de la Métropole, alors que les exécutifs de ces mêmes départements n'y sont pas. Christian FAVIER prendra contact prochainement avec vous pour voir comment travailler cette liaison de meilleure façon.

### **M. le Président**

Ce que tu dis concerne le G12, c'est-à-dire l'organisation des directeurs généraux des services des 12 territoires ou la réunion des 12 Présidents. Christian FAVIER a mon portable, qu'il m'appelle : je suis prêt à en discuter avec lui quand il le voudra. Je te remercie de ta position, Patrice. Galla BRIDIER.

### **Mme BRIDIER (EC)**

Ce texte important va effectivement créer des liens et mettre en place la coopération entre les territoires et notre Métropole qui n'a pas été prévue par le législateur. Le groupe écologiste se retrouve dans l'esprit de cette charte, dans son engagement vers une construction progressive des liens entre la Métropole et les territoires qui la composent, ainsi que dans sa reconnaissance du rôle d'animation du projet de territoire commun des EPT. Les processus de concertation sont mentionnés : ils étaient indispensables pour assurer une prise de décision efficace entre la Métropole et les communes, car ils sont aussi la base des principes

fondateurs de cette charte : la confiance, le partage d'un projet commun ou encore la subsidiarité. Le groupe écologiste votera donc favorablement cette charte.

**M. le Président**

Merci, Galla. Laurent CATHALA.

**M. CATHALA (PS-DVG)**

Le groupe socialiste apporte son soutien à cette charte qui permet de clarifier et de préciser les relations entre la Métropole et les territoires. Cette charte affirme le rôle de la Métropole dans le cadre institutionnel actuel et s'appuie sur le dynamisme des territoires pour développer son projet, notamment pour accentuer la solidarité entre les différents territoires.

**M. le Président**

Merci, Laurent. L'observatoire financier que nous sommes en train de mettre en place – et qui devrait fonctionner à partir de janvier prochain – nous permettra d'apprécier la réelle richesse ou pauvreté des communes et des territoires concernés. Grâce à lui, nous pourrons judicieusement, en toute transparence et sincérité, prendre des décisions opérationnelles pour aider ceux qui en auront le plus besoin. Éric CESARI.

**M. CESARI (LR-DVD)**

Le groupe Les Républicains et divers droite approuvera évidemment cette charte. Je veux simplement insister sur le fait que cette charte nous paraît d'autant plus importante qu'elle comble un manque en permettant d'établir des relations sans subordination entre la Métropole et ses territoires. Au lieu de rester en l'état, sans discuter au-delà de ce qui est institutionnel, nous avons choisi de créer un organe en précisant que chacun est dans son rôle et chacun garde sa liberté. C'est tout à fait utile et indispensable au bon équilibre entre la Métropole et les territoires.

**M. le Président**

Merci. Qui vote pour cet instrument de travail que nous mettons en place ? Qui s'abstient ? Monsieur BERGER, Monsieur HERBILLON, les délégués de Boulogne et Madame GOUETA. Qui est contre ?

**La délibération est adoptée à la majorité :**

- 178 voix pour
- 5 abstentions

- Aménagement

3. Pacte État-Métropole

**M. le Président**

La délibération suivante concerne le Pacte État-Métropole. Nous avons, là aussi, une nouvelle possibilité de financement qui est intervenue. Après que nous ayons signé l'adhésion de la Métropole à France Urbaine, association qui regroupe les 15 Métropoles actuelles de France, celle-ci a travaillé avec le gouvernement et nous avons obtenu de ce dernier la signature d'un Pacte État-Métropole. Ce pacte prévoit des financements et des attributions de subventions pour un montant total de 150 millions pour l'ensemble des Métropoles. La MGP est celle qui obtient la subvention la plus forte, à hauteur de 16 millions d'euros, que nous allons devoir

affecter par rapport à des projets que vous devez faire émerger et qui rentrent bien entendu dans le cas des compétences de la Métropole mais surtout de la thématique sur laquelle le Pacte État-Métropole a été décidé pour la Métropole du Grand Paris, c'est-à-dire la Métropole résiliente. Celle-ci nous permet d'avoir un éventail de possibilités de subventions extrêmement large, regroupant à peu près les préoccupations du développement durable. Nous avons déjà des demandes de subventions que nous sommes prêts à satisfaire. Nous invitons celles et ceux qui ont, pour ce Pacte État-Métropole, des projets qui pourraient entrer dans le cadre de la Métropole résiliente à prendre sans délai contact avec Thomas DEGOS, notre Préfet Directeur général des services, de sorte que nous puissions organiser une réunion technique avec eux et voir si les thèmes peuvent porter à subvention.

J'ajoute que ce sera à l'ordre du jour de la réunion des Présidents des territoires du 28 novembre. Il faut effectivement que les territoires présentent des projets des territoires et non plus des communes pour rentrer dans ce cadre-là. Certains projets dépassent en effet l'ambition d'une seule commune et sont territoriaux. Nous regarderons donc, le 28 novembre, ce que nous avons déjà reçu. Le bureau du 5 décembre validera la liste des possibilités de subventions. Voici quelques exemples que nous avons regardés avec Gilles CARREZ et le comité d'attribution des subventions (composé des Présidents de groupe et des Vice-présidents responsables des thématiques de compétences de la Métropole : André SANTINI, Daniel BREUILLER, Daniel GUIRAUD et Gilles CARREZ. Daniel-Georges COURTOIS, Sylvain BERRIOS et Michel HERBILLON étaient excusés) :

- connexion entre Pantin et Paris, 104 000 euros (problèmes de connexion de pistes cyclables ou des éléments de franchissement) ;
- liaison Malakoff-Paris, 125 000 euros ;
- liaison Saint-Denis-Paris, 104 000 euros ;
- Malakoff-Montrouge, 187 000 euros ;
- Levallois-Perret-Paris, 50 000 euros (le coût global était de 100 000 euros) ;
- Le Kremlin-Bicêtre-Paris, 965 000 euros (il s'agit de gros travaux) ;
- Ivry-sur-Seine-Paris, 1 million d'euros. Ce n'est pas rien.

Ces exemples correspondent aux dossiers que nous avons hier. Il n'y en avait pas d'autres concernant les compétences. Si, d'aventure, d'autres arrivaient, nous les prendrions, bien entendu

Après 300 jours d'existence de la Métropole, nous sommes entrés dans le vif du sujet, c'est-à-dire les réels moyens financiers, qui ne sont pas aussi importants que ce que nous voudrions, mais qui nous permettent d'apporter des aides précises aux communes et aux territoires. Patrice LECLERC.

#### **M. LECLERC (FdG)**

Le Pacte État-Métropole ainsi que la déclinaison pour la Métropole du Grand Paris au travers du Pacte métropolitain d'innovation marquent une nouvelle avancée importante dans les rapports entre notre jeune institution et l'État. Ces documents du pacte ont bien plus qu'une portée symbolique puisqu'ils ouvrent le droit à des aides de l'État de plusieurs centaines de millions d'euros pour nos différents projets métropolitains. Par ailleurs, un fléchage de crédits du troisième programme d'investissements d'avenir est également prévu.

Je m'étonne cependant que trois axes seulement aient été retenus. Je demande que soit introduit un quatrième axe relatif à l'inclusion sociale. Pour une fois, je suis d'accord avec le Premier Ministre

Manuel VALLS, qui disait lui-même, en ouverture de la conférence qui enfanta, le 6 juillet 2016, le pacte dont nous débattons : « avec le Pacte État-Métropole, l'État a voulu, sur la base de leur nouveau statut, permettre aux Métropoles d'aller plus loin et être à l'avant-garde de l'innovation en matière économique, écologique et sociale. » Cette idée, à laquelle notre groupe s'associe, est aussi relayée par la Caisse des Dépôts, dans une conférence de presse au lendemain de la signature du pacte : « dans le cadre de ces conventions, la Caisse des Dépôts mobilisera ses capacités pour soutenir les projets des Métropoles s'inscrivant dans les quatre transitions : territoriale, énergétique et environnementale, numérique, démographique et sociale ».

Cette dimension de l'innovation sociale est essentielle dans la création d'une Métropole résiliente, solidaire, qui se donne pour mission de réduire les inégalités si criantes dans nos territoires. Elle a disparu des axes principaux de notre pacte métropolitain d'innovation. Quand je suis intervenu en commission, il m'a été répondu qu'elle serait réintroduite. Je ne constate pas que cela ait été fait dans notre délibération.

La Métropole du Grand Paris pourrait s'engager dans ces immenses bouleversements urbains que nous allons connaître et donc avancer davantage sur ces questions, y compris de pourcentage de logements sociaux. Je souhaite donc, sinon nous nous abstiendrons, que soit rajouté un axe IV : inclusion sociale.

#### **M. le Président**

Merci de rester dans le temps imparti de deux minutes, s'il vous plaît.

Monsieur le Président du groupe, je vais être obligé de réagir et de défendre le Gouvernement, ce qui pour moi est un rude effort ! Le pauvre Président de la Métropole ne peut signer avec l'État qui donne les crédits que sur la base de l'accord que propose l'État dans le pacte. Or l'État est très clair, il a cité trois axes :

- axe I, transition énergétique et environnement ;
- axe II, ville intelligente et mobilité ;
- axe III, excellence économique et rayonnement international.

Je ne peux pas, en tant que Président de la Métropole, en ajouter un – et d'ailleurs, pourquoi un seul, et non deux ou trois ? La Métropole n'obtiendrait pas le moindre crédit sur les axes que le Président de la Métropole pourrait ajouter, car ce n'est pas de la compétence de ce dernier. Je ne suis pas dans la surenchère politique, mais dans le respect de ce que nous avons signé et de ce que l'État peut nous donner. Je comprends donc bien ce que tu veux dire, mais aies au moins une abstention constructive. Si vous ne voulez pas de subvention, vous n'en aurez pas, mais je pense qu'il serait stupide de ne pas être d'accord pour accepter ces 16 millions d'euros en exigeant une clause que je n'ai pas les moyens d'ajouter. Daniel BREUILLER.

#### **M. BREUILLER (EC)**

Pour ma part, je ne soutiendrai pas le Premier Ministre, mais je soutiens la mesure qui attribue 16 millions d'euros à la Métropole. J'estime que c'est une conséquence logique de l'engagement très volontariste de notre Métropole depuis sa création. Le terme de résilience, au cœur de ce pacte, a fait débat. C'est, pour nous écologistes, un terme fructueux puisqu'il s'agit de soutenir un territoire dans le développement de sa robustesse face aux crises climatiques, sociales, urbaines. La Gemapi, les franchissements, la lutte contre les pollutions, l'agriculture urbaine sont autant de dossiers à défendre en commun. La signature de ce pacte permet d'appuyer des projets qui seront utiles à la fois aux territoires et à notre Métropole. Nous nous en félicitons.

**M. le Président**

Merci, cher Daniel. Patrice LECLERC.

**M. LECLERC (FdG)**

Nous aurons une abstention constructive, mais pas parce que vous nous menacez de ne pas avoir de subventions. Nous ne pouvons pas avoir des débats de ce type dans cette assemblée. Je ne trouve pas cela très correct de nous dire : « si vous ne votez pas bien, vous n'aurez plus de subvention. »

**M. le Président**

Patrice, je ne veux pas me fâcher avec toi, que j'apprécie beaucoup, mais j'ai du mal à supporter l'interprétation de mes propos. Nous ne sommes pas ici dans une assemblée politique. J'ai simplement dit que si vous ne vouliez pas voter pour les subventions que nous vous donnions, c'était votre droit. Tu n'as pas déposé de dossier pour Gennevilliers, donc je ne te menace pas de ne pas te donner de subvention. Mais je trouve dommage que la lecture que le gouvernement fera de notre vote sur cette délibération pour accepter ces 16 millions soit celle d'une abstention de ton groupe. Cela donne l'impression que vous n'êtes pas favorables aux subventions. Je ne dis rien de plus que cela. Sylvine THOMASSIN.

**Mme THOMASSIN (PS-DVG)**

Peut-être y a-t-il une erreur d'interprétation, ou en tout cas une différence d'interprétation entre nous. Quelques éléments font cependant consensus entre nous. Je pense – et je pense que vous pensez comme moi – que la Métropole n'est pas une fin en soi, mais un outil au service des 7 millions d'habitants de cette Métropole, et donc un outil de lutte contre les inégalités, contre les difficultés économiques, sociales et culturelles qui touchent de plein fouet nombre d'entre eux. Je pense cependant qu'il faut que les actions de la Métropole soient perceptibles, ressenties et lisibles, que celle-ci ne devienne pas une institution qui surplombe, domine et centralise, et qu'elle fasse bien de la démocratie de proximité un atout et un enjeu permanent.

S'agissant de cette histoire de pacte métropolitain d'innovation, nous lisons, dans les annexes du rapport : « au-delà des risques environnementaux, les projets visant à renforcer l'inclusion, la cohésion sociale et la lutte contre la grande précarité font partie intégrante de la stratégie de résilience de la Métropole ». Nous sommes donc un certain nombre de groupes à penser qu'une des forces de la Métropole sera de lier à la fois :

- attractivité et dynamisme d'un côté, solidarité et cohésion sociale de l'autre ;
- compétitivité d'un côté, transition énergétique et environnementale de l'autre ;
- durabilité et droit à la ville pour tous, et solidarité, inclusion sociale et spatiale.

Gilles CARREZ, au moment du débat d'orientation budgétaire de mars dernier, avait souligné l'importance des dépenses qui identifient. Nous pensons construire ensemble l'identité de la Métropole, et, dans celle-ci, tout compte : les décisions que nous prenons, les actes que nous posons, les mots que nous choisissons et que nous prononçons.

Aujourd'hui, notre groupe s'interroge comme d'autres sur l'absence de cet axe thématique relatif à l'inclusion sociale, qui figure pourtant bien dans les annexes du pacte métropolitain d'innovation de la

Métropole soumis aujourd'hui au Conseil, alors que tous les autres axes sont bien repris. Cela a d'ailleurs été débattu et évoqué dans la commission développement économique et attractivité que je préside.

#### **M. le Président**

Merci, Sylvine. Si, dans le rapport annexe, figure le fait que l'inclusion est prévue dans chacun des trois axes que le Gouvernement prévoit, nous sommes d'accord. Mais je ne suis pas d'accord de faire de l'inclusion un quatrième axe, comme le propose Patrice. Tout est dans la manière dont les contrats sont signés. Dans ce contrat, que j'ai signé, le Gouvernement nous propose trois actes et pas quatre. En tant que Président de la Métropole, je m'efforce d'être raisonnable, équilibré.

S'il est inscrit dans le rapport que, dans chacun des trois axes, est prévu un ensemble de faisceaux d'action qui permette d'introduire l'inclusion, c'est parfait, il n'y a aucun problème. Je vous demande donc de ne pas créer de polémique sur quelque chose qui ne le mérite pas. C'est un problème de sémantique : oui, l'inclusion est introduite dans les axes qui sont prévus ; non, l'inclusion ne peut pas être le quatrième axe de ce Pacte État-Métropole.

Ceux qui sont d'accord pour accepter le Pacte État-Métropole lèvent la main. Il y a-t-il des avis contraires ? Il y a-t-il des abstentions ? Tout le groupe du Front de gauche s'abstient.

#### **La délibération est adoptée à la majorité :**

- **147 voix pour**

- **31 abstentions**

#### **4. Avenant n° 1 à la convention de partenariat « Inventons la Métropole du Grand Paris »**

#### **M. le Président**

Pour cette délibération, je vais passer la parole à Valérie MAYER-BLIMONT, mais avant cela, je voudrais remercier, puisque cela s'est passé depuis notre dernier Conseil métropolitain, celles et ceux qui nous ont permis d'avoir, le 10 octobre – et merci encore à Jacques J.P. MARTIN de nous avoir accueillis au Pavillon Baltard –, le succès qui a été remporté par ce concours. Nous attendions au maximum 900 personnes, et 1 600 se sont présentées. Ce ne sont pas des spectateurs que nous avons tirés par la manche, mais bien les Maires des 55 villes concernées par les 59 sites lancés, les architectes, les financiers. C'est notre plus beau succès. C'est 300 ha que nous allons reconstruire. C'est le plus grand concours d'architecture et d'urbanisme d'Europe.

#### **Mme MAYER-BLIMONT (LR-DVD)**

Vous vous rappelez certainement que le 24 juin dernier, ici même, nous avons pris une délibération sur le projet de partenariat sur trois ans, qui visait à mettre en place et à suivre notre appel à projets, avec une répartition, bien évidemment, des dépenses équitables entre les différents partenaires (Métropole du Grand Paris, État, Société du Grand Paris et Caisse des Dépôts et Consignations). Le 11 juillet, cette convention a été effectivement signée par ces partenaires. Elle pose une ventilation des dépenses des uns et des autres que je ne vous rappelle pas puisque vous l'avez sous les yeux.

Aujourd'hui, le constat est là : notre appel à projets monte en puissance et c'est très bien, car il ancre véritablement notre Métropole dans les territoires – c'est là tout son sens. Aujourd'hui, il est bien évidemment nécessaire de réévaluer les engagements financiers de chacun, avec toujours le même souci d'équilibre entre les parties. Le sujet a été soumis au comité d'organisation du 28 octobre dernier, qui a donc arrêté un projet d'avenant prenant en compte les nouveaux besoins d'organisation de l'appel à projets et des contributions des uns et des autres. Il s'agit tout simplement de valider les différentes hausses de contributions des uns et des autres :

- validation de la hausse de la contribution de la Caisse des Dépôts de 330 000 euros à 1 070 000 euros ;
- validation de la réévaluation de la contribution de l'État 100 000 à 170 000 euros ;
- validation de la mise à jour du montant du marché de la MO technique passée par la Société du Grand Paris à 2 337 500 euros – cette appréciation avait été faite sur la base de 20 sites, or nous en sommes aujourd'hui à 59. Il s'agit là bien évidemment d'un maximum – ;
- validation de la prise en charge par la Métropole de deux marchés publics pour une base de données partagée et d'assistance juridique à la mise en place dudit espace partagé ;
- fléchage de l'apport de 1 070 000 euros de la Caisse des Dépôts engagé par la SGP, toujours dans le souci de convergence défini précédemment ;
- validation sur trois ans – durée prévue de cette convention de partenariat – du budget de 400 000 euros pour un marché de communication, comme cela est suggéré par la convention, et de son affectation à la Métropole du Grand Paris dans son ensemble. Ce marché de communication portera à la fois sur l'appel à projets et sur l'ensemble des projets qui seront menés par la Métropole ;
- remboursement de la Métropole à la SGP des frais engagés pour l'événement du 10 octobre ;
- prévision d'une possibilité de mise à jour de l'annexe financière en autorisant le Président de la Métropole à la signer, pour autant qu'elle n'entraîne pas une augmentation des dépenses de la Métropole de plus de 25 %.

Nous arrivons à des grands totaux : la contribution de la Métropole du Grand Paris s'établit à 1 283 153 euros, celle de la Société du Grand Paris à 1 267 500 euros, celle de l'État à 170 000 euros et celle de la Caisse des Dépôts à 1 070 000 euros.

Il vous est donc proposé de délibérer pour :

- approuver l'avenant à la convention de partenariat ;
- autoriser le Président à signer cet avenant ;
- prévoir un pouvoir limité de signatures d'avenant futur par le Président.

### **M. le Président**

Merci, Valérie. Nous sommes débordés par le succès de cette opération. Nous avons en réalité 112 sites, ce qui représente beaucoup plus de 300 ha, car nous avons l'intention de ne pas oublier les 50 communes dont les sites n'ont pas été lancés au concours. Avec 59 sites, il y avait donc des risques, et nous n'aurions pas pu aller plus loin pour le premier concours. Un deuxième concours sera donc lancé en juin prochain, la décision a été prise par le bureau, et les 50 villes qui ne sont pas au premier seront donc au second.

Je suis allé au Japon rencontrer des investisseurs et le Président de la Métropole de Tokyo. L'ambassade de France et Business France m'avaient organisé des réunions avec des investisseurs. Les contacts ont été extraordinaires. Nous avons également rencontré une centaine d'investisseurs chinois, qui étaient en France,

à l'hôtel Scribe, il y a un mois et demi : même appétit de ces étrangers pour ce qui est le plus grand concours d'urbanisme et d'architecture d'Europe.

Il faut cependant être prudent. Certaines communes n'ont pas été retenues au premier concours car la maîtrise du foncier que les Maires nous ont proposé n'était pas avérée. Je demande donc à mes chers collègues Maires, d'ici le mois de juin, pour les villes qui restent encore pour le concours et dont la maîtrise du foncier n'est pas avérée, de voir avec l'État. En effet, lorsque le projet, sur une commune, se situe sur un terrain de l'État, il faut, quand nous posons la question au Préfet, que l'État soit bien vendeur dudit terrain, sans quoi il ne peut y avoir de projet. Nous aiderons les Maires qui ont ce type d'interrogation, au cours de réunions que nous aurons à la Métropole, afin d'essayer de faire avancer les problèmes de relations avec la RATP, la SNCF, l'EPFIF, l'État...

S'agissant de celles et ceux qui n'ont pas encore concouru, nous sommes d'accord pour accueillir, d'ici le mois de juin prochain, de nouveaux projets qui n'ont pas encore été présentés. Je souhaite qu'aucune ville ne puisse dire qu'elle n'a pas pu concourir. Vous avez donc encore le temps, mais à peine, car les dossiers seront refusés s'ils arrivent après fin février.

Pour ce qui est du problème des visites, l'intérêt de ce concours est qu'il a suscité une émulation. Les investisseurs ont visualisé d'un seul coup que 59 sites de la Métropole étaient concernés et qu'ils pouvaient être intéressés. Depuis le 10 octobre, 1 000 visites de sites ont eu lieu. J'étais hier à Argenteuil, où nous avons signé le CIN, et tu m'as dit, Georges, qu'il y avait eu 55 visites d'aménageurs, d'architectes intéressés par le site.

Dans les visites de sites, nous associons bien sûr forcément les Maires et leurs équipes, et, sur Paris, les équipes de la Maire de Paris, et les Maires d'arrondissement, quel que soit leur bord politique, pour que les visites se fassent dans un ensemble convivial et harmonieux. Je remercie ceux qui acceptent de continuer la marche, et j'invite ceux qui n'ont pas encore déposé de candidature à le faire.

**La délibération est adoptée à la majorité :**

- **177 voix pour**
- **1 abstention**

Si vous n'appuyez pas sur le bouton pour parler, cela ne s'inscrit pas. Jean-Louis, tu as la parole. Excuse-moi, je ne l'ai pas vu avant.

**M. MISSIKA (PS-DVG)**

Un vote avant une prise de parole, c'est un peu bizarre, mais ce n'est pas grave.

Je voulais moi aussi me féliciter du très grand succès de cet appel à projets. À mon sens, c'est une démonstration spectaculaire de l'utilité de la Métropole du Grand Paris et de ses missions :

- valoriser les territoires du Grand Paris ;
- mobiliser les élus et les professionnels qui veulent participer à son aménagement et à sa construction ;
- permettre aussi, et c'est un élément essentiel de cet appel à projets, à l'écosystème d'innovation de la Métropole d'émerger et de se coordonner.

Je pense que, grâce à cet appel à projets, l'urbanisme de la Métropole va être davantage innovant et visible.

Je voudrais également dire que cet appel à projets a réussi à fédérer les énergies et les initiatives de presque toutes les parties prenantes : État, Société du Grand Paris, Caisse des Dépôts et Consignations, collectif de territoires de l'Arc de l'innovation – puisque 20 des 59 sites de cet appel à projets sont des sites labellisés « Arc de l'innovation ». Au-delà du territoire administratif de la Métropole, des sites de la grande couronne sont même représentés. C'est la raison pour laquelle je regrette vivement que, contrairement à l'engagement qui semblait avoir été pris par Didier BARIANI lors de notre réunion au pavillon Baltard, la Région Île-de-France ait refusé de se joindre à nous et décidé de maintenir son microscopique « Dessine-moi le Grand Paris », un appel d'offres hors-sol par définition. En refusant de reconnaître le rôle des Maires dans l'aménagement des territoires de la Métropole, cette volonté de poursuivre un combat absurde et délétère contre l'assemblée de Maires qu'est la Métropole du Grand Paris est pour moi la preuve supplémentaire d'une incompréhension du phénomène métropolitain, pourtant le grand phénomène politique du XXI<sup>e</sup> siècle. Je souhaiterais vivement que la Région se joigne à nous pour la deuxième vague de cet appel à projets.

#### **M. le Président**

Je n'entrerai pas dans cette argumentation car nous siégeons dans les locaux de la Région et je ne souhaite pas alimenter quelque polémique que ce soit. Je passe la parole à Monsieur BÉNISTI, qui l'a demandée.

#### **M. BÉNISTI (LR-DVD)**

Je pense que nous sommes tous ici des Maires de cette grande Métropole. Nous sommes là aussi pour tout nous dire, Président. Je salue tout le travail qui a été fait par toutes les équipes de la Métropole sur ce formidable projet. J'ai été rapporteur du Grand Paris et je rappelle simplement la genèse du projet du Grand Paris. Il était question de créer de grands clusters autour de Paris à partir des spécificités de chacun de ceux-ci. Au départ, il s'agissait, à partir des gares du Grand Paris, de différents clusters universitaires, avec les gares au centre et un développement économique autour. C'est là le socle et la base du Grand Paris.

Je t'ai entendu dire tout à l'heure, Président, que les investisseurs sont effectivement mobilisés autour de ces projets, mais nous n'avions pas compris au départ que la Ville de Paris s'inscrivait sur l'ensemble de ces grands projets. Nous avons vu arriver ces grands investisseurs, et la plupart nous ont dit qu'ils allaient d'abord privilégier les 23 projets de la Ville de Paris face aux projets des villes de banlieue que nous représentons tous, c'est-à-dire autour des gares du Grand Paris. Se pose évidemment le problème de savoir comment la Métropole du Grand Paris s'inscrit dans l'ensemble de ces différents projets. Entend-elle tenir un planning de réalisation sur l'ensemble de ces projets ? Donnerons-nous la possibilité aux villes de banlieue de développer leurs emplois et leur économie ? C'est une bonne chose en cela que la Métropole les accompagne. Mais si, en revanche, nous sommes encore concurrents avec la Ville de Paris, nous serons relégués, comme cela a été le cas durant les 50 dernières années, sur des projets à très long terme qui, malheureusement, pour beaucoup, vont échouer.

#### **M. le Président**

Je pense qu'il y a un grand quiproquo entre nous. Nous avons lancé le projet « Inventons la Métropole » sur les mêmes fondements que la Ville de Paris avait lancé « Réinventons Paris ». Les projets – Anne HIDALGO est là et elle peut en témoigner – qui ont été présentés et retenus, puisqu'il y a un gagnant par site sur les 23 sites proposés, sont des projets financés clés en main. Ces projets ont été décidés il y a déjà plus d'un an.

Nous lançons, quant à nous, 59 projets pour que les investisseurs aient justement la capacité de les financer. C'est pourquoi nous attendons le mois de juin prochain pour lancer les 50 autres. C'est aussi pour cela que nous allons chercher des Chinois, des Japonais, des Qataris ou des Saoudiens, si cela est acceptable – je suis volontairement provocateur. Il ne peut y avoir de concurrence avec Paris sur les 59 projets parce que, sur les projets retenus, 5 seulement concernent Paris. Le plus important de ceux-ci fait 10 ha, tandis que les autres ne concernent que quelques milliers de mètres carrés chacun, comme celui que j'ai à Rueil (800 m<sup>2</sup>). La moyenne des sites est de 5,4 ha et ces derniers vont de moins de 800 m<sup>2</sup> à 30 ha pour le plus grand. Marne-Europe, qui est le magnifique projet que tu as et pour lequel nous allons t'aider au maximum, représente 11 ha. Je sais que de nombreux investisseurs sont venus pour voir ton projet. J'ai les rapports, parce que ces investisseurs m'appellent ensuite.

Il n'y a pas de concurrence avec Paris. Il ne faut pas laisser passer ce genre de message parce que ce n'est pas vrai. Paris n'a que 5 sites sur les 59, et il est normal que la Ville de Paris concoure aussi, elle en a le droit. Elle n'est en compétition avec personne. Je le répète : je suis allé à Argenteuil hier et les 55 investisseurs qui sont allés voir Georges MOTHRON n'ont pas dit que le site était en concurrence avec Paris. Ton projet de Marne-Europe sortira, et c'est un des plus beaux projets qui existent. Je sais qu'il y a beaucoup d'appétit pour ce projet. Je vous rassure donc : nous sommes la tour de contrôle, nous sommes vigilants, et je souhaite que les 59 projets que nous lançons soient tous financés, comme c'est déjà probable compte tenu des retours que nous avons. Aucun site n'est actuellement à l'abandon. Nous nous y investissons tous les jours. Le directeur des programmes, Martin GUESPEREAU pourrait le confirmer. Si tu as un souci, nous pourrions discuter. Mais il n'y a pas de concurrence entre qui que ce soit. Pour l'instant, les financeurs ne nous ont pas dit qu'il n'y avait pas assez d'argent pour financer les sites.

Nous avons donc déjà voté, et les explications de vote ont eu lieu après. Un petit rappel : pour parler, il y a un bouton et cela s'inscrit sur mon tableau. Si ce n'est pas inscrit, je considère que vous ne voulez pas parler. C'est là qu'a résidé la confusion.

#### 5. Avis de la MGP sur le projet de CIN Plaine de l'Ourcq

##### **M. le Président**

Nous allons à présent aborder l'avis de la Métropole sur le CIN Plaine de l'Ourcq. Georges, s'il te plaît.

##### **M. SIFFREDI (LR-DVD)**

Le CIN Plaine de l'Ourcq a pour objectif de faciliter la mise en œuvre d'appels d'opérations d'aménagement permettant la réalisation d'équipements publics, la construction de logements, du développement économique dans un territoire qui connaît une forte croissance de sa population. Ce CIN est porté par l'EPT Est Ensemble et doit permettre de faire vivre l'ambition d'une dynamique globale de développement sur l'ensemble du territoire de la plaine de l'Ourcq. Il s'articule autour de quatre enjeux majeurs :

- révéler les identités métropolitaines du territoire ;
- développer l'accessibilité du canal ;
- redynamiser l'activité économique ;
- renouveler l'attractivité autour d'une activité portuaire intense et intégrée, comme le prévoit le projet de port urbain de Bobigny.

Le CIN permet également de pérenniser un cadre de gouvernance. Les signataires sont l'État, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris, l'Etablissement public territorial Est Ensemble, les villes de Pantin, Bobigny, Romainville, Noisy-le-Sec, Bondy ainsi que la Ville de Paris, de grands opérateurs qui sont sur le territoire (SNCF, Société du Grand Paris, Séquano Aménagement, Société d'économie mixte de la ville de Pantin, Société de requalification des quartiers anciens, Société d'économie mixte de la Ville de Paris, Agence nationale pour la rénovation urbaine, Sycotm). Cette gouvernance doit permettre un partenariat à long terme à l'horizon 2030. Trois grands objectifs sont attachés à ce projet pour contribuer à l'émergence d'un territoire rayonnant à l'échelle métropolitaine et ainsi aménagé en accord avec les principes du développement durable :

- le développement des transports en commun et modes de déplacement doux pour désenclaver ce territoire qui en a besoin ;
- le maintien de la mixité fonctionnelle et sociale ;
- la conciliation des exigences environnementales et urbaines.

Je ne vous donnerai pas la liste des opérations, que vous pouvez trouver déclinées dans le rapport, car elles sont très nombreuses. Je propose que nous délibérions pour vous autoriser à signer ce CIN au nom de la Métropole.

#### **M. le Président**

C'est un beau projet, et il vient se joindre à Argenteuil et Charenton, signés hier. La jurisprudence de la Métropole est de donner systématiquement un avis favorable parce que ce sont les élus locaux qui décident pour leur avenir et que la Métropole ne se mêle pas du débat.

Gérard COSME, Président d'Est Ensemble, porte ce sujet depuis bien longtemps et demande la parole.

#### **M. COSME (PS-DVG)**

Merci, Monsieur le Président, d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour. Cela me permet effectivement de présenter un territoire atypique et particulier, qui forme, de notre point de vue, un véritable projet d'intérêt métropolitain. Je voudrais d'abord rappeler ce qu'est, dans sa structure même, ce territoire. Il prend racine au cœur même de Paris, à la place Stalingrad, et se prolonge au-delà de la porte de Pantin, sur les cinq villes citées par le rapporteur, sur toute cette longueur. Le terrain à aménager est un espace structuré entre le canal de l'Ourcq et la RN3. Ce terrain doit en effet être complètement réinventé dans la période postindustrielle. Il s'agit en fait d'une ville entière qu'il nous faut reconstruire. Quelques éléments pour en donner la dimension : 1,5 million de mètres carrés à construire, 6 appels à projets d'« Inventons la Métropole », des terrains de proximité aussi structurants que la Corniche des forts, une gare emblématique parmi les cinq gares dont le territoire est doté.

Une vraie complexité existe, ainsi que des enjeux de gouvernance, cela a été noté, puisque 5 villes sont concernées, la Ville de Paris, l'Anru, la SGP, le territoire d'Est Ensemble, la SNCF et RFF (avec l'absolue nécessité d'un accord d'intelligence avec ces deux structures), ainsi que des opérateurs de première importance (le Sycotm, les deux SEM d'aménagement, Séquano et Semip) qui accompagnent la mise en œuvre de ce projet.

#### **M. le Président**

Gérard, je te demande de faire vite, les temps sont réglementaires.

**M. COSME (PS-DVG)**

Nous avons besoin d'un CIN qui soit une intervention facilitatrice de l'État pour mieux porter ce projet d'enjeu métropolitain. La signature du CIN aura lieu le 9 décembre. J'ai d'ores et déjà eu le plaisir de t'adresser, cher Patrick, une invitation pour m'assurer de ta présence à cette manifestation.

**M. le Président**

J'y viendrai avec plaisir. Merci de ces explications.

Quand nous entendons ce qui est dit (Argenteuil tout à l'heure, Est Ensemble maintenant), quand nous parlons d'« Inventons la Métropole » avec ses 59 projets, nous nous rendons compte de ce qu'est la Métropole. Il est formidable que tous les Maires qui sont là – et j'en fais partie – soient ensemble pour construire cette ville de demain, qui est concernée par six projets d'« Inventons la Métropole ». Je ne vais pas taquiner Jacques-Alain, mais ces six projets font à eux seuls plus que Paris, qui n'en a que cinq. Nous avons du grain à moudre.

Je signale que j'ai visité, à ton invitation, Monsieur le Président, avec toute l'équipe de la Métropole, la totalité de ces projets il y a quelques mois. Je te remercie d'ailleurs de cette invitation. Si certains souhaitent que la Métropole se déplace dans leur commune, nous sommes à votre disposition, parce qu'il n'y a rien de mieux que de voir sur place les problèmes pour ensuite essayer de les régler dans cet hémicycle.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- **Développement économique**

6. Avis du Conseil métropolitain sur les demandes de dérogation aux règles du repos dominical pour les communes métropolitaines

**M. le Président**

Délibération suivante, présentée par Monsieur SANTINI, concernant l'avis du conseil sur les demandes de dérogation aux règles du repos dominical.

**M. SANTINI (UDI-UC)**

Je constate, Monsieur le Président, que vous faites toujours parler un Corse sur le repos dominical.

La loi MACRON, et plus précisément le décret du 23 septembre 2015, définit des zones et secteurs pouvant disposer de dérogations pour l'ouverture dominicale des commerces. Seuls les magasins de bricolage disposent d'une autorisation permanente d'ouverture dominicale, par une décision du Conseil d'État du 24 février 2015. Néanmoins, la loi MACRON permet aux Maires de déroger au repos hebdomadaire du dimanche pour les autres établissements de commerce de détail. Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail par décision du Maire, pris après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an. La liste est arrêtée avant le 31 décembre

pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. Il est donc demandé au Conseil d'émettre son avis quant aux demandes d'ouverture dominicale formulées par les communes.

**M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. J'ai un certain nombre de demandes de prise de parole, mais je vais lire avant la liste des communes. En effet, 58 demandes ont été formulées, qui seront toutes concernées par votre vote. Donc, par ordre alphabétique : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Aubervilliers, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Bry-sur-Marne, Charenton, Châtenay-Malabry, Chaville, Chennevières-sur-Marne, Clichy, Colombes, Courbevoie, Créteil, Drancy, Épinay-sur-Seine, Fontenay-aux-Roses, Fresnes, Issy-les-Moulineaux, L'Haÿ-les-Roses, L'Île-Saint-Denis, La Garenne-Colombes, La Queue-en-Brie, Le Blanc-Mesnil, Le Kremlin-Bicêtre, Les Pavillons-sous-Bois, Le Perreux-sur-Marne, Levallois, Montrouge, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Ormesson-sur-Marne, Pantin, Paris, Puteaux, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Saint-Mandé, Saint-Maur, Sevran, Sucy-en-Brie, Suresnes, Thiais, Vanves, Vaujours, Villejuif, Villemonble, Villeneuve-la-Garenne, Villepinte, Villiers-sur-Marne, Vincennes, Viry-Châtillon. Quelqu'un a-t-il été oublié dans la liste ?

**Mme JUSTE (FdG)**

Villetaneuse.

**M. le Président**

Nous allons vérifier si nous avons reçu Villetaneuse, parce que, si c'est un oubli, nous devons le rajouter. Nous avez-vous envoyé la demande ?

**Mme JUSTE (FdG)**

Normalement, oui. En tout cas, nous avons délibéré au conseil municipal.

**M. le Président**

Que vous ayez délibéré, c'est bien, mais avez-vous saisi la Métropole pour lui demander son avis ?

**Mme JUSTE (FdG)**

Sous réserve que mon administration n'ait pas oublié, normalement oui.

**M. le Président**

Je fais confiance aux Maires. Si vous avez délibéré, il est donc légitime que nous vous ajoutions, mais vérifiez bien si nous avons été saisis. Je pense que le Conseil ne s'opposera pas, dès lors que le Maire dit que vous avez délibéré, à ce que nous le rajoutions en séance. Envoyez-nous toutefois la demande de saisine dès cet après-midi, afin que nous puissions l'ajouter au rapport. Avec Villetaneuse, nous sommes à 59. Monsieur de FROMENT.

**M. de FROMENT (LR-DVD)**

Je me réjouis qu'autant de communes soient convaincues des bienfaits de l'ouverture dominicale des commerces. Pour certaines, je pense à la Ville de Paris, il s'agit d'une conversion récente, mais je la salue et

j'y vois une conséquence du travail de conviction qu'aux groupes Les Républicains et Les Centristes nous avons conduit ces deux dernières années au sein de l'hémicycle parisien. Je m'en réjouis parce que je voudrais à nouveau, dans cette enceinte, souligner que l'ouverture dominicale des dimanches, dans une Métropole comme la nôtre, la plus visitée au monde, correspond à la fois à une demande sociale, parce que les rythmes de vie ont évolué et que nos habitants veulent de plus en plus pouvoir faire leurs courses le dimanche, mais est aussi et surtout un facteur d'attractivité très important sur le plan économique. Cela génère tout simplement du chiffre d'affaires supplémentaire et cela crée des emplois, parce que les touristes sont nombreux et que ce qu'ils ne dépensent pas les dimanches, ils iront le dépenser ailleurs, dans une autre ville d'Europe ou du monde.

Le premier bilan de ce que nous appelons les zones touristiques internationales (ZTI), au nombre de 12 à Paris intra-muros, confirme cette analyse, alors même que les ZTI n'ont pas encore atteint leur rythme de croisière. Je vous donne quelques chiffres. Nous observons à Paris, dans les zones concernées, +10 % d'emplois. À Bercy Village, nous avons +40 000 visiteurs/mois, 50 emplois créés, 110 emplois créés dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, à Beaugrenelle. Il faut donc donner un avis favorable à cette demande de dérogation.

Je voudrais souligner, pour l'année prochaine, qu'il demeure une difficulté, qui est celle des distorsions de concurrence au sein de la Ville de Paris et de la Métropole. C'est vraiment un sujet métropolitain, et je pense qu'il y aurait intérêt à ce qu'il y ait une concertation à l'échelle métropolitaine pour que nous puissions construire une carte cohérente de l'ouverture dominicale des commerces le dimanche, afin que personne ne soit lésé.

#### **M. le Président**

Sur le principe, c'est une bonne idée. Nous allons l'inscrire et y réfléchir. Patrice LECLERC. Respectez les temps de parole, s'il vous plaît.

#### **M. LECLERC (FdG)**

Nous sommes déjà intervenus au dernier conseil métropolitain pour expliquer notre réserve, voire notre opposition sur le travail du dimanche. Comme le soulignent beaucoup d'acteurs impliqués sur cette question (associations, syndicats, chambres des artisans), nous pensons, à l'instar de l'Union départementale des associations familiales, qu'il peut y avoir une augmentation du nombre de dimanches travaillés, mais sur un nombre très limité de dimanches. Certaines périodes sont exceptionnelles : Noël, ouverture des soldes. En effet, cette question pose celle de la société, de la Métropole dans laquelle nous voulons vivre. Le repos dominical est un principe essentiel de la société française, fondamental aussi bien pour la protection des salariés que pour la cohésion sociale. C'est le seul moment de respiration de la ville, la seule rupture d'un rythme très stressant et indispensable à la vie personnelle, familiale, amicale. Je rappelle que 60 % des cadres quittent la Métropole du Grand Paris pour la province, notamment pour y trouver une autre qualité de vie. Le Haut Conseil à l'Égalité et les syndicats s'inquiètent de ses conséquences pour les femmes. Elles seront une fois de plus les premières touchées. Elles représentent 56 % des salariés qui travaillent le dimanche, et elles sont principalement jeunes et résident dans les zones urbaines sensibles. Pour les 50 % d'entre elles qui sont chefs de famille monoparentale, la garde des enfants le dimanche grève lourdement le budget. Moins de temps de famille, des trajets d'autant plus longs, moins de temps de repos, un budget de garde alourdi : elles ne pourront pourtant pas refuser de travailler le dimanche en raison de la précarité de leur contrat. Ainsi, opposés à ce principe d'extension à 12, mais respectueux du choix des communes, nous nous abstenons sur cette délibération, et les membres de mon groupe feront jouer leur liberté de vote.

### **M. le Président**

Je t'en remercie. Je te remercie surtout d'avoir dit que c'était le choix des communes. Nous avons un principe ici, nous l'avons acté dès le premier Conseil métropolitain : la Métropole n'ira pas contre le choix des communes. En l'occurrence, nous respecterons ce choix. Monsieur Yves CONTASSOT.

### **M. CONTASSOT (EC)**

Je ne parlerai pas des voies sur berges et du respect des décisions des communes. La question qui nous est posée, concernant l'avis de la Métropole sur les décisions des communes en matière de dérogation au repos dominical, soulève en réalité une question plus fondamentale que vous venez d'évoquer. Elle pose de fait la question de la nature et du rôle de notre institution. Celle-ci est-elle une simple chambre d'enregistrement des décisions municipales ou a-t-elle un rôle plus important en matière d'organisation et de vie de notre territoire métropolitain ? L'ouverture exceptionnelle des commerces le dimanche illustre très bien cette interrogation. Soit nous considérons que chaque commune peut se lancer dans la concurrence avec ses voisines au plan commercial, soit nous pensons au contraire qu'une coordination serait la bienvenue dans ce domaine comme dans d'autres. En créant les ZTI ou autres ZC ou ZT, le gouvernement a ouvert un boulevard aux grandes enseignes contre le commerce de proximité. Cela se traduit déjà par des difficultés pour les commerces de proximité. Des ouvertures dominicales très variées d'une commune à l'autre vont contribuer à accroître les inégalités. Certains nous disent que la réponse serait dans l'ouverture généralisée des commerces tous les dimanches. Cela repose ailleurs sur l'idée que c'est le manque d'offres qui freine les possibilités d'achat. Or les statistiques de l'Insee démontrent largement le contraire. La consommation des ménages est en berne depuis très longtemps, puisqu'elle est à peine supérieure à celle de 2007. Or, cette consommation, selon les enquêtes de conjoncture de l'Insee, est particulièrement corrélée à la confiance dans l'avenir, et plus encore à l'évolution de l'emploi ou du chômage. Croire que les consommateurs dépenseront plus parce que les commerces seront ouverts le dimanche ne repose sur aucune étude économique sérieuse. Vous le voyez, il y a deux débats : le principe de l'ouverture dominicale et le rôle de la Métropole dans la solidarité des territoires. À ce stade, nous ne pouvons donner notre accord à ces ouvertures non coordonnées. Le groupe votera donc, dans sa grande majorité, contre cette délibération.

### **M. le Président**

Merci, Monsieur CONTASSOT. Je me permettrai de faire une seule remarque, car j'approuve Patrice LECLERC qui dit que nous n'avons pas à nous mêler des décisions des communes. J'ai dit à Monsieur de FROMENT que j'étais tout à fait d'accord pour que nous réfléchissions, dans un groupe que nous allons créer, pour qu'il y ait des discussions, voire des coordinations. Mais, dès lors que vous dites que c'est un sujet métropolitain, si je l'accepte, cela signifie qu'à partir de là, il faut que les voies sur berge soient aussi un sujet métropolitain, ce que nous avons refusé.

Il n'est pas possible de dire une chose et son contraire. Ne pouvant dire oui à l'un et non à l'autre, nous disons non aux deux. Je vous remercie pour votre observation. Je passe à présent la parole à Monsieur Gauthier MOUGIN.

### **M. MOUGIN**

Le débat que nous venons d'avoir montre vraiment que nous touchons les limites du système à cinq niveaux évoqué par notre collègue HERBILLON – si nous comptons l'Europe, cela peut même en faire six –, dans lequel le législateur, dans son infinie sagesse, décide qu'il est normal et bon d'ouvrir le dimanche pour le

développement économique, renvoie aux communes la décision de choisir 12 dimanches parmi 52 pendant lesquels l'ouverture pourra se faire, et demande à la Métropole, qui ne peut que donner un avis sur des demandes qui lui sont faites et pour lesquelles elle est bien incapable de se prononcer en toute connaissance de cause, de dire si oui ou non elle est favorable à ces ouvertures. C'est absolument grotesque. Aujourd'hui, il nous est demandé de nous prononcer sur des communes dans lesquelles je n'ai jamais pu ou eu la chance de mettre les pieds – la vie est longue, j'irai peut-être –, dont j'ignore tout du commerce de proximité et du commerce du dimanche et pour lesquelles je vais donner un avis, *a priori* favorable puisque je vais voter cette délibération. Ce sera un vote pro *domo*, puisqu'il y a Boulogne-Billancourt. Je vais donc voter pour l'ouverture que nous avons décidée en Conseil municipal, mais, en réalité, ce vote ne rime à rien et nous devrions refuser de nous prononcer sur ces questions.

D'un côté, le législateur prend des décisions et renvoie aux communes le soin de les appliquer, et, ensuite, nous devons donner un avis sur l'opportunité de ces décisions. Nous touchons là exactement l'ensemble des contradictions engendrées par cette multiplication de strates administratives et décisionnelles dans laquelle nous sommes amenés et qui, aujourd'hui, montrent que la Métropole a des contours mal définis, qui n'amènent à rien. Une grande confusion règne, au cours de laquelle les uns et les autres s'expriment dans tous les sens, ce qui ne bénéficie en rien ni à la vie des communes ni à celle des territoires.

#### **M. le Président**

Permettez-moi de ne pas être d'accord avec ce que vous dites. Je ne peux l'accepter pour une simple raison : c'est la loi qui demande aux EPCI de référence de donner leur avis. C'est désormais la Métropole qui est l'EPCI de référence. Nous sommes un établissement public de coopération intercommunale. L'EPCI que je présidais encore au Mont-Valérien aurait été saisi des demandes des communes de cet ancien EPCI. Je fais confiance aux Maires. Aujourd'hui, c'est nous qui sommes saisis. Cela nous offre la chance, et je reprends ce que disait tout à l'heure Monsieur de FROMENT, d'être capables d'avoir des discussions d'harmonisation et des réflexions raisonnables sur un territoire et un périmètre plus grands, pour éviter effectivement des concurrences stupides. C'est un avantage qui nous permettra de jalonner pour l'avenir des positions plus intelligentes parce que plus construites et plus discutées. Je répète qu'il n'y a que 300 jours que nous existons. Nous n'avons pas encore eu le temps de rentrer dans cette mécanique. Avec 7 millions d'habitants, ce n'est pas facile de construire quelque chose d'aussi important, mais c'est intéressant et nous allons tout faire pour que cela réussisse. Nicolas BONNET.

#### **M. BONNET-OULALDJ (FdG)**

Je souhaite juste vous faire part de notre souhait, non réalisable, d'avoir un vote distinct selon les villes. Vous faites la proposition d'une délibération avec annexe. Je comprends que nous suivions l'avis des mairies, mais, à un moment donné, nous avons aussi notre liberté d'expression. La démocratie, c'est la liberté d'expression. Nous avons voté contre à Paris avec des arguments, je ne les développerai pas ici, d'autant que Patrice LECLERC en a fait part. Nous maintiendrons donc notre vote contre dans cet hémicycle.

#### **M. le Président**

Je comprends très bien. C'est bien entendu un règlement à traiter dans le Conseil municipal de Paris, mais nous sommes ici à la Métropole. Monsieur Yves RÉVILLON, dernier intervenant inscrit.

**M. RÉVILLON (LR-DVD)**

Ma commune vient de me dire que nous avons envoyé une autorisation, or Bois-Colombes n'a pas été citée. C'est une demande qui émane de nos commerçants, et j'y réponds favorablement. J'estime que ceux qui veulent travailler ont le droit de travailler.

**M. le Président**

Bois-Colombes a fait une demande. La délibération a-t-elle été prise au Conseil municipal ?

*M. RÉVILLON acquiesce.*

**M. le Président**

D'accord. Même traitement que Villetaneuse. Je fais confiance aux Maires. Fais en sorte que nous recevions cet après-midi le document que nous n'avons visiblement pas reçu. C'est donc désormais 60 communes qui sont concernées.

Il n'y a plus d'intervenants, je vous demande de voter selon vos convictions.

Pourquoi ne vous inscrivez-vous pas ? Virginie, je t'en prie.

**Mme MICHEL-PAULSEN (LR-DVD)**

À Vaucresson, nous avons aussi voté au Conseil municipal, mais je ne suis pas sûre que nous ayons transmis la délibération. Si nous pouvions le faire aussi cet après-midi...

**M. le Président**

Bien sûr. Dès lors qu'il y a délibération du Conseil, je fais confiance aux Maires. Cela fait donc 61 communes avec Vaucresson. Y en a-t-il d'autres qui auraient été oubliées ?

**Mme MAROUN (LR-DVD)**

Veuillez inscrire Aulnay également.

**M. le Président**

Y a-t-il eu une délibération ?

**Mme MAROUN (LR-DVD)**

Elle passe la semaine prochaine, mais cela risque effectivement d'être un peu tard.

**M. le Président**

Je ne peux pas accepter une délibération qui n'est pas prise. La loi est la loi et les règles sont les règles : dès lors que le Conseil municipal n'a pas délibéré, je ne peux pas l'accepter en séance comme cela. Cela passera donc au prochain Conseil métropolitain. Madame MARSIGNY.

**Mme MARSIGNY (LR-DVD)**

Je pense qu'il faut rajouter Noisy-le-Grand aussi, car nous avons délibéré à plusieurs reprises.

**M. le Président**

Pouvons-nous avoir cet après-midi le document ?

**Mme MARSIGNY (LR-DVD)**

Oui, je vais appeler mes services.

**M. le Président**

Si une délibération a été prise, je suis d'accord, il n'y a pas de souci. Mais s'il n'y en a pas, je ne peux pas l'accepter, ce n'est pas possible. Monsieur le Maire de Montfermeil.

**M. LEMOINE (LR-DVD)**

La délibération pour Montfermeil a été prise mercredi soir. Elle est, me semble-t-il, dans le courrier, et c'est à l'unanimité que nous avons limité le nombre de dimanches à 2.

**M. le Président**

Dès lors que c'est seulement 2 dimanches, l'avis de l'EPCI de référence n'est pas nécessaire. C'est seulement au-dessus de 5. Brigitte, combien de dimanches sont concernés, pour toi ?

**Mme MARSIGNY (LR-DVD)**

C'est plus de 2, par rapport à Montfermeil.

**M. le Président**

D'accord. Nous allons vérifier les délibérations qui nous sont adressées cet après-midi. S'il y a les délibérations qui correspondent à la loi, je propose que nous les acceptions, bien sûr. Lorsqu'il n'y a pas de délibération, je suis désolé, nous ne pouvons l'accepter. Sous ces réserves-là, qui est pour ? Qui est contre ? Madame PRÉMEL, Nicolas BONNET, Galla BRIDIER. Qui s'abstient ? 21, mais la délibération est néanmoins adoptée. Merci pour les abstentions, au passage.

**La délibération est adoptée à la majorité :**

- 147 voix pour

- 7 voix contre

- 21 abstentions

7. Adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Médicis-Clichy-Montfermeil et désignation de ses représentants

**M. le Président**

Septième délibération, Danièle PRÉMEL, pour Clichy-Montfermeil.

**Mme PRÉMEL (FdG)**

Pour cette délibération d'investissement (500 000 euros) sur ce grand projet culturel des ateliers Médicis, la Métropole du Grand Paris s'inscrit dans le processus de construction de l'identité métropolitaine et de la valorisation des territoires en soutenant les initiatives des villes. Dix ans derrière nous, et sept ans devant nous pour la création et l'installation d'un grand lieu culturel dont la vocation sera artistique, bien sûr, mais

aussi éducative, sociale, culturelle, économique, en lien et à proximité du Grand Paris Express de Clichy-Montfermeil. Ce projet est né de la volonté des Maires de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil il y a plus de dix ans, dynamique qui a incité le ministère de la Culture et de la Communication à se porter acquéreur, en 2011, d'une parcelle et de la tour Utrillo, avec une idée partagée avec les partenaires territoriaux d'un futur et important équipement culturel. Mais ce futur lieu culturel ne sera pas conçu, façonné dans des cabinets d'experts : il prendra corps dans le concret, dans l'expérimentation sur site, dans une préfiguration confrontée au réel, dans un processus qui favorisera la rencontre des univers culturels, scientifiques, de formation, avec les habitants, avant l'ouverture de la structure en 2023.

C'est un lieu éphémère mais pas virtuel, structuré autour de trois axes :

- un espace de collaboration et de concertation entre acteurs du territoire et artistes ;
- une plate-forme de création, de diffusion et de production de l'ensemble des arts actuels ;
- un lieu d'animation et de médiation artistique et culturelle.

Un lieu éphémère mais pas invisible, mettant déjà en scène et en actes les premières créations artistiques autour du thème « Grand Paris ville monde ». Plus de 240 dossiers ont été reçus en réponse à l'appel à candidatures.

Un lieu éphémère mais pas informel, institutionnalisé dans l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Atelier Médicis, qui a sollicité l'engagement de la Métropole du Grand Paris. C'est tout le sens de la délibération qui nous est proposée et qui nous appelle à voter pour :

- approuver les statuts de l'EPCC Atelier Médicis ;
- nommer les représentants du Conseil métropolitain au sein du conseil d'administration ;
- autoriser le versement à l'EPCC d'une dotation de 500 000 euros en investissement pour la construction du lieu éphémère de préfiguration du projet.

#### **M. le Président**

Merci pour cet excellent rapport, Danièle. J'ajoute que si nous votons pour les 500 000 euros de subvention que le fonds d'investissement métropolitain a décidé d'attribuer à ce projet, c'est parce qu'il est nécessaire de le faire spécifiquement dans le cadre du contrat prévu pour la Villa Médicis. Toutes les autres subventions que nous avons décidé d'attribuer seront validées, puisque vous avez donné délégation au bureau du 6 décembre. Pour celle-ci, il fallait anticiper parce qu'il y a urgence de tout signer et nous ne pouvions attendre le 6 décembre. Tu n'as pas dit, Danièle, qui était au conseil d'administration : moi-même en titulaire, et toi en suppléante. Sous ces précisions, quelqu'un demande-t-il la parole ? Olivier KLEIN.

#### **M. KLEIN (PS-DVG)**

Je voudrais, au nom du groupe socialiste et en associant exceptionnellement Xavier LEMOINE à la déclaration du groupe, s'il en est d'accord, vous remercier, Monsieur le Président et toi Danièle, de cette très belle présentation de ce qu'est le projet Médicis. Il a été rappelé que c'est un projet qui s'inscrit dans la durée. Il est au cœur du programme de renouvellement urbain, de la réflexion des Maires, et j'en profite pour avoir une pensée pour Claude DILAIN, qui a beaucoup travaillé sur ce projet et qui était lui aussi très attaché à la création métropolitaine. Je pense qu'il serait très heureux que le premier projet métropolitain et culturel soit ce projet Médicis, porté par le territoire.

Dans notre esprit, ce projet est bien un projet à rayonnement national, peut-être international, en tout cas sûrement métropolitain. La culture, dans une Métropole comme la nôtre, doit être un élément de rayonnement de nos territoires, de construction du vivre-ensemble. C'est dans cet esprit que s'est construit ce projet, à partir des politiques culturelles tant de Clichy-sous-Bois que de Montfermeil, pour faire naître l'idée qu'avoir des artistes en résidence sur nos territoires était extrêmement valorisant pour ces territoires, comme pour les artistes qui accepteront et qui auront envie de venir, et pour les habitants – pas seulement ceux de Clichy et Montfermeil, mais bien ceux de l'ensemble de la Métropole. Donc, merci beaucoup, Monsieur le Président, de cet effort important, qui permettra je crois à tous les habitants de la Métropole de venir avec beaucoup de plaisir à Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

**M. le Président**

Merci de le reconnaître, Monsieur le Maire. Le Maire de Clichy a parlé, le Maire de Montfermeil va parler. Xavier LEMOINE.

**M. LEMOINE (LR-DVD)**

Je m'associe à ce qui vient d'être dit par Olivier. Nous avons effectivement une longue vie de coopération derrière et devant nous. Je voudrais remercier Danièle de la présentation qu'elle a faite du projet, et remercier l'ensemble des collègues et vous-même, Monsieur le Président, du souci que vous avez eu à prendre en considération ce très beau projet.

**M. le Président**

Le souci est légitime puisque le projet est excellent. Merci. Madame MARSIGNY.

**Mme MARSIGNY (LR-DVD)**

Je m'associe simplement à mes deux collègues. Nous sommes dans le même territoire, alors profitons-en. Cela profitera aussi au territoire Grand Paris-Grand Est. J'ai déjà salué cette initiative dans le cadre de la Région, je le refais ici dans le cadre de la Métropole. Je pense que nous sommes tous très intéressés, au niveau de notre territoire, pour que ce projet aboutisse.

**M. le Président**

Merci, Brigitte. C'est important ce que tu dis parce que cela permet de voir que la Métropole est utile, parce que ces 500 000 euros sont très utiles pour la finalisation du projet. Je vous en remercie. Nous allons voter.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

8. Demande de classement du périmètre de la Cité des Sciences et de l'Industrie en zone touristique (ZT)

**M. le Président**

La délibération 8 est retirée.

- **Environnement**

9. Modalités d'élaboration et de concertation du Plan climat air-énergie métropolitain (PCAEM)

## **M. le Président**

Pour la délibération 9, c'est Daniel GUIRAUD qui présentera le PCAEM.

## **M. GUIRAUD (PS-DVG)**

Au mois de mai dernier, nous avons lancé la procédure pour le plan climat air-énergie métropolitain, c'est-à-dire la planification territoriale de la transition écologique et énergétique concernant la Métropole et les 12 territoires. C'est tout à la fois une feuille de route et un plan d'actions. Il prendra la forme d'un livrable à deux entrées, avec un tronc commun métropolitain et une déclinaison en volets territoriaux pour chaque territoire, chacun ayant ses spécificités.

Concernant le contenu, nous trouvons une phase diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi-évaluation. Depuis le mois de mai dernier et notre délibération, outre notre participation à toute une série d'initiatives (premier sommet « Cities for Air » ; observatoire mondial ; signature, le 6 juillet, du pacte État-Métropole pour une Métropole résiliente ; initiative Métropole du Grand Paris « Roule propre » ; « Cities for Life », lundi dernier à Paris, à l'initiative de la Maire de Paris et du Maire de Medellín), nous avons travaillé et tenu plusieurs réunions intéressantes avec les élus et les services de chacun des territoires, ainsi que nos partenaires de l'État, des départements, de la Région, l'Ademe, Airparif, Arene, etc., tout ceci dans le cadre d'une gouvernance partagée qui nous amène à proposer la création de deux instances : un comité de pilotage et un comité technique.

Concernant le comité de pilotage, il serait constitué du Président de la Métropole, des Vice-présidents en charge de la thématique, avec chaque territoire en point d'appui. Nous soumettrons à validation des instances (commission, bureau et conseil) les propositions et préconisations de ce comité de pilotage. J'ajoute qu'au premier semestre, lorsque nous aborderons la consolidation de la phase diagnostic, nous tiendrons un comité de pilotage dit « élargi », c'est-à-dire élargi à chacune des 131 communes membres de la Métropole qui souhaiteraient y participer. De la même manière, un comité élargi se tiendra au second semestre, lorsque nous serons dans la phase de consolidation du plan d'actions.

Concernant le comité technique, il regroupe les services de la Métropole, et je tiens à saluer tout le travail qui a été accompli par l'administration de mission – ce qui signifie peu de monde et beaucoup de travail –, en liaison avec les prestataires et les partenaires auxquels nous sommes associés : Airparif, IAU, APUR, etc. Nous nous appuierons, dans le cadre du comité technique, sur un conseil scientifique composé des services de la Métropole, des territoires, de la Région, des départements, la DRIEE, l'Ademe, etc. Nous nous efforcerons d'associer le conseil de Développement (Codev). Des réunions se tiendront, au second semestre, avec les forces vives (acteurs, associations et citoyens de la population) dans le cadre de chacun des EPT, avant que nous n'arrêtions le plan climat air-énergie métropolitain.

Je rappelle le calendrier qui est dans la délibération :

- de février à mars, élaboration et présentation du prédiagnostic ;
- de mars à avril, désignation du prestataire que nous retiendrons pour nous accompagner dans l'élaboration du plan climat ;
- de mars à juillet, conception des diagnostics et enclenchement de la phase de concertation métropolitaine ;
- septembre, réunion du comité de pilotage élargi ;

- octobre, le plan climat air-énergie est arrêté, notification au Préfet CARENCO et à la Présidente du Conseil régional ;
- décembre, adoption du plan climat air-énergie métropolitain. Nous avons volontairement choisi un délai court. Ce plan sera mis à disposition du public et le vrai travail commencera pour donner corps au contenu de ce plan.

#### **M. le Président**

Merci, Daniel, et merci pour l'énorme travail que tu as réalisé avec toute notre équipe de la Métropole développement durable et environnement. Y a-t-il des intervenants ? François VAUGLIN.

#### **M. VAUGLIN (PS-DVG)**

Le plan climat air-énergie métropolitain est un document fondateur de l'action métropolitaine. Il a été pensé pour être ambitieux autant sur le fond que dans la méthode, et la présentation que vient de faire Daniel GUIRAUD montre son implication sans faille pour la réussite de ce projet. Notre délibération vise les objectifs fixés par le paquet énergie-climat de l'Union européenne. Je souhaitais rappeler que le contexte national fixe des objectifs qui sont plus ambitieux encore, avec la loi de transition énergétique et pour la croissance verte, ces objectifs étant de 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030, et 75 % entre 1990 et 2050, c'est-à-dire le fameux facteur 4.

De nombreux territoires ont montré l'exemple, avec des plans climats ambitieux, notamment Paris. Cela a montré combien cela pouvait favoriser l'emploi local, permettre à toute une filière de se structurer et d'agir pour la qualité de l'air et donc sur la santé. C'est donc un document essentiel. Il me semble important que ce document soit élaboré avec le souci que la Métropole permette une mise en cohérence de l'ensemble des documents adoptés par nos différents territoires, plutôt que de faire un document supplémentaire. Pour cela, je crois que nous pouvons avoir un outil qui permette de montrer combien ces différents documents locaux concourent à la construction d'une politique nationale. C'est pour cela et dans le cadre de la démocratie environnementale qu'il me semble nécessaire de ne pas omettre la phase d'évaluation environnementale, qui permet justement de vérifier l'atteinte des objectifs qui nous rassemblent.

#### **M. le Président**

Merci d'avoir respecté votre temps de parole, François VAUGLIN. Nous avons bien compris. Je passe la parole à Didier GUILLAUME.

#### **M. GUILLAUME (FdG)**

Comme nous l'avons fait le 23 mai dernier, notre groupe Front de gauche votera favorablement pour cette délibération, car nous soutenons évidemment l'élaboration du plan climat air-énergie métropolitain. De ce point de vue, l'adoption avant le 31 décembre 2017 est un objectif à tenir, comme le détermine d'ailleurs le calendrier prévisionnel. Au nom du groupe, je tiens à souligner à cette occasion trois points, qui sont d'ailleurs un rappel de notre précédente intervention sur le sujet.

- Pour les transports de marchandises, nous réaffirmons qu'il est indispensable de favoriser le report vers le fret ferroviaire. Dans cette optique, il faut notamment des moyens pour organiser une logistique propre du dernier kilomètre, associée à des transports ferrés de longue distance.
- Pour l'habitat, des investissements concernant la rénovation thermique des logements doivent être évidemment un axe majeur et ambitieux du plan.

- S'engager dans un plan climat énergie nécessite en outre pour nous un rééquilibrage territorial Est-Ouest, car nous savons tous qu'en termes de transport, cela crée de trop nombreux déplacements, bien souvent consommateurs d'énergie. Ce déséquilibre habitat-emploi s'aggrave d'ailleurs, nous le savons. Inutile de donner des chiffres entre le département 92 et celui du 77.

Pour conclure, je ne doute pas que ces sujets puissent être abordés, dans le cadre des modalités de concertation et comme le mentionne le Vice-président, avec les acteurs économiques et sociaux, mais aussi avec les habitants.

#### **M. le Président**

Notez que je dis : « merci » 15 secondes avant la fin des 2 minutes pour que vous ayez le temps de conclure. Merci de respecter votre temps de parole. Christophe, tu as la parole.

#### **M. NAJDOVSKI (EC)**

C'est un document extrêmement important que nous nous apprêtons à adopter aujourd'hui, avec deux finalités :

- une finalité sur la question du climat, et bien évidemment l'engagement des Métropoles, qui ont un rôle important à jouer sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- un volet air également, qui a aussi une importance primordiale puisque, rappelons-le, les études scientifiques montrent qu'à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, 6 500 décès prématurés sont liés à la question de la pollution de l'air.

Je voudrais aussi évoquer le fait que cette question vient alors que la question climatique est évidemment au cœur des débats, et des incertitudes aussi. S'il y a bien une incertitude qui est levée, c'est toutefois sur la question du rôle des activités humaines dans le réchauffement climatique. Il suffit d'ailleurs de voir à quel point la question, aujourd'hui, est urgente et grave pour se convaincre de l'importance d'une action forte en ce domaine. Au moment où je vous parle, comme vous l'avez peut-être vu dans l'actualité, la température au pôle Nord excède de 20 °C celle qui est habituellement enregistrée. L'urgence climatique est réelle, et donc il y a urgence à agir. Il est important que la Métropole et tous ses territoires s'engagent très clairement et de manière très volontariste sur une politique ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est la raison pour laquelle nous apporterons bien entendu notre soutien. Nous souhaitons que cela se fasse en lien avec les territoires. Notre collègue Michel BOURGAIN, qui est Maire de L'Île-Saint-Denis, insiste, et il a raison, sur l'impérieuse nécessité d'associer les associations locales pour l'énergie et le climat.

Je voudrais souligner, Monsieur le Président, 3 points de vigilance :

- les principales thématiques de ce plan climat air-énergie : le bâtiment, les transports, la consommation et les déchets ;
- un calendrier de consultation, qui doit aussi permettre aux citoyens de s'emparer de la question ;
- un dernier volet sur la question de l'air, avec la nécessité d'engager notre action à l'échelle métropolitaine dans la perspective, je le souhaite, de pouvoir mettre en place sur notre territoire une zone à basse émission.

#### **M. le Président**

Merci. Monsieur CESARI.

### **M. CESARI (LR-DVD)**

Au nom du groupe LR et divers droite, je voudrais dire combien nous sommes heureux et satisfaits de voir se dessiner les modalités d'élaboration du plan climat air-énergie. Je rappelle que nous ne sommes pas encore dans le débat sur le fond, mais juste sur la forme. Il nous serait utile d'y rester un peu. Nous approuvons totalement la démarche qui est proposée par le Vice-président en charge du dossier, Daniel GUIRAUD, qui le fait dans un esprit de concertation qui ne pose aucun problème et ne laisse la place à aucun doute sur la volonté commune d'arriver à quelque chose d'extrêmement positif.

Le deuxième point que je voulais souligner est que nous avons également connu ce PCAEM au niveau des intercommunalités que nous avons dirigées. Moi-même, comme Président de la communauté d'agglomération Seine-Défense, j'ai lancé un plan climat air-énergie, comme la loi nous permettait de le faire. C'est un enjeu important, fondamental. Il est tout à fait logique qu'il soit replacé désormais au niveau métropolitain. Le groupe est donc satisfait de voir que, désormais, l'élaboration va pouvoir se faire autour des modalités proposées par Daniel GUIRAUD.

### **M. le Président**

Merci, Monsieur le Président.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### 10. Désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de l'association Amorce

### **M. le Président**

La délibération suivante concerne la désignation des représentants de la Métropole pour l'association Amorce. Les groupes se sont réunis : un titulaire est proposé, Hervé MARSEILLE (UDI), Maire de Meudon, et une suppléante, Sylvie SIMON-DECK (PS), de Créteil.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### 11. Désignation des représentants de la MGP au sein de la commission énergie

### **M. le Président**

Nous en arrivons à la désignation des responsables de la commission énergie. Une opération très compliquée est ici à réaliser. Je pense que nous y sommes parvenus. Nous allons ensuite discuter de l'organisation de son bureau et de la présidence. Nous en sommes pour l'instant simplement à la désignation. Les groupes se sont mis d'accord. Si, d'aventure, ce n'est pas exactement cela, soyez gentils de me le dire.

- Pour l'ensemble des représentants, nous avons, pour le groupe des Républicains, 8 représentants : Monsieur CESARI, Monsieur SCHOSTECK, Monsieur HERBILLON, Monsieur MARTIN, Monsieur CALMÉJANE, Monsieur REDA, Madame LÉCUYER, Monsieur THOREAU. Cinq membres de ce groupe seront à la commission permanente : Monsieur CESARI, Monsieur HERBILLON, Monsieur MARTIN, Monsieur REDA et Madame LÉCUYER.
- Pour le groupe UDI, nous n'avons que 2 représentants : un à la commission permanente, Monsieur DELANNOY, et un à la commission consultative, Monsieur MARSEILLE.

- Pour le groupe Front de gauche, 3 délégués : Madame DAUMIN, Madame BELHOMME, Monsieur BAUDRIER ; 2 seront à la commission permanente : Madame DAUMIN et Madame BELHOMME.
- Pour le groupe socialiste, nous avons 4 délégués à la commission, dont 3 à la commission permanente : Monsieur GUIRAUD, Madame SIMON-DECK et Mao PENINOU au bureau, plus Monsieur BARGETON, qui est à la commission consultative.
- Pour nos amis écologistes, nous en avons un seul à la commission permanente : Monsieur CONTASSOT.
- Un non-inscrit a été désigné à la commission : Monsieur GENESTIER.

C'est bien cela ? Je vais vous demander de voter cette composition, qui a pris beaucoup de temps.

#### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### 12. Désignation des représentants de la MGP au sein d'Airparif

##### **M. le Président**

Excusez-moi, j'accélère le processus. Nous allons voir à présent la désignation des représentants de la MGP à Airparif. Je vous signale au passage que nous prenons place dans toutes les instances pour aller consulter pour tous les sujets. Il ne sera pas possible de nous dire que nous ne servons à rien, car tout cela représente beaucoup de travail.

Pour les représentants de la Métropole pour Airparif : le Président de la Métropole en titulaire et Daniel GUIRAUD en suppléant.

#### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### 13. Désignation des représentants de la MGP au sein de Bruitparif

##### **M. le Président**

Nous poursuivons avec la désignation des responsables de la Métropole à Bruitparif. Nous avons là deux représentants, un titulaire et un suppléant : Monsieur LAFON et Monsieur CONTASSOT.

#### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### 14. Approbation d'une convention de partenariat relative a la mise en œuvre d'un dispositif de suivi de l'environnement sonore dans le cadre de l'observatoire métropolitain liée à l'expérimentation de fermeture à la circulation des voies sur berges rive droite

##### **M. le Président**

Nous en arrivons maintenant aux conventions. En l'absence de Monsieur LAFON, c'est Daniel GUIRAUD qui va présenter.

### **M. GUIRAUD (PS-DVG)**

Il s'agit de proposer au conseil d'approuver une convention de partenariat avec Bruitparif, organisme créé il y a un peu plus d'une dizaine d'années et qui a pour fonction de mesurer l'impact acoustique sur l'environnement. Dans le cas d'espèce, il s'agit de sérier la convention sur un partenariat relatif à la mise en œuvre du suivi de l'environnement sonore dans le cadre de l'observatoire métropolitain lié à la fermeture des voies sur berge rive droite. C'est donc une convention *ad hoc* sur un objet précis.

### **M. le Président**

Merci, Daniel. Je me permets de vous rappeler que l'observatoire métropolitain que nous avons mis en place est un observatoire sérieux. Nous nous sommes réunis à deux reprises déjà pour le mettre en place. Le professeur Jocelyne JUST, allergologue à l'hôpital Trousseau et l'un des plus grands professeurs concernant les allergies en France, préside le comité scientifique, si je puis m'exprimer ainsi. Nous avons des conventions avec Bruitparif. C'est quand même 32 sites hors Paris et 46 dans Paris, soit 78 sites en tout. J'insiste sur ce point parce qu'au cours des réunions, Michel HERBILLON a été l'un de ceux qui ont été les plus actifs à notre observatoire pour demander que l'Est fasse l'objet d'installations d'instruments de mesure pour Bruitparif – nous verrons plus tard pour Airparif –, qui permettent d'éviter toute suspicion sur la manière dont les choses seront réalisées, sur le plan scientifique, par notre observatoire. Merci, donc, car toutes les observations que tu as faites, Michel, pour l'Est de Paris, que j'ai pu faire pour l'Ouest et que les Parisiens ont pu faire pour Paris ont été prises en compte. Cela coûte 60 000 euros à la Métropole, nous les payons de bon cœur.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### 15. Approbation de la convention AIRPARIF dans le cadre des travaux menés par l'Observatoire métropolitain des voies sur berges

### **M. le Président**

Même régime pour Airparif. Daniel.

### **M. GUIRAUD (PS-DVG)**

À ceci près que ce n'est pas une convention *ad hoc* sur un seul objet, mais une convention pluriannuelle de partenariat beaucoup plus large. Je rappelle que nous avons adhéré au mois de juin à Airparif. Cette structure a été créée par le troisième gouvernement BARRE en 1979. Ce n'est donc pas un outil récent. Il a eu le temps de perfectionner ses procédures et ses méthodes d'observation, de prévision, de description de la qualité de l'air en Île-de-France. Il compte 52 stations de mesure, 115 appareils qui examinent la teneur dans l'atmosphère du dioxyde d'azote, de l'ozone, du dioxyde de soufre, des particules PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>.

Dans le cadre d'un programme d'action 2016, nous aurons bien évidemment l'observation sur les voies sur berge, mais Airparif propose 25 points de mesure complémentaires en bordure des axes première couronne, ce qui correspond au coût de la cotisation que nous allons acquitter sur l'exercice : 49 500 euros. Pour 2017 et les exercices suivants, nous avons d'ores et déjà engagé « Métropole Roule propre », le fonds air-bois, le plan climat que nous avons évoqué précédemment et la participation à l'observatoire des villes-mondes. Il est donc proposé d'approuver la convention pluriannuelle.

Permettez-moi rapidement trois éléments de contexte. Le premier concerne un champ d'observation privilégiée de l'impact des facteurs circulation routière sur la dégradation de la qualité de l'air. Je vais donc vous parler du Yom Kippour, vous allez comprendre pourquoi. En Israël, à Yom Kippour, il n'y a aucune circulation routière. Cette année, à la mi-octobre, les autorités ont procédé à des mesures très précises de l'impact sur la qualité de l'air, et elles se sont rendues compte que sur une journée et demie, le degré de pollution chutait de plus de 90 % sur Jérusalem, et je crois plus de 93 % sur Tel-Aviv parce qu'il n'y avait pas eu de circulation routière. Cela illustre la validité de toutes les analyses sur l'impact du trafic routier sur la pollution de l'air.

Deuxième élément de contexte, sur lequel je ne m'étendrai pas puisqu'il a été évoqué par Christophe NAJDOVSKI, il s'agit bien évidemment de l'étude de l'Agence de santé publique, qui démontre que près de 7 000 décès annuels dans le Grand Paris sont dus à la pollution de l'air.

Troisième élément, qui me paraît extrêmement important et nous interpelle, en tant qu'élus, en termes de responsabilité civile, voire pénale : aux États-Unis, à l'heure actuelle, vous avez une *class action*, c'est-à-dire une procédure collective de plaignants, dans l'Oregon, où 21 personnes ont porté plainte contre l'État américain au motif de défaut de moyens sur la protection des citoyens face à la pollution de l'air. Cette procédure est en train de prospérer, et ils vont faire condamner l'État américain. Ce qui se passe aux États-Unis va forcément arriver en Europe occidentale, et, demain, nous aurons dans ce pays le risque d'être aussi confrontés à ce genre de problème si nous ne prenons pas tous les moyens nécessaires pour assurer la protection des populations contre la pollution de l'air. Je pense que cela doit nous interpeller et que cela conforte la démarche métropolitaine pour la qualité de l'air.

#### **M. le Président**

Merci, Daniel. Nous ne sommes là que sur l'appropriation d'une convention, nous ne sommes pas là pour décliner les raisons... oui Madame le Maire, vous pouvez approuver et montrer votre détermination. Je dis simplement que cette convention nous coûte 50 000 euros. Je dis simplement que Airparif avait 58 sites de capture, et que lors des réunions de l'observatoire, les demandes très fortes qui ont été faites par nous pour l'Ouest et par Michel HERBILLON et Jacques-Alain BÉNISTI pour l'Est font que 25 sites de capture supplémentaire ont été prévus, soit 83 sites de capture. Entre Bruitparif que nous venons de voir, Airparif que nous sommes en train d'étudier et la Préfecture de Paris pour les trafics qui nous envoie des relevés d'une manière instantanée depuis le démarrage de l'observation il y a six mois, a commencé, nous allons pouvoir établir un premier rapport d'étape. Nous avons voulu que Paris ait des capteurs dans toute sa superficie pour voir s'il y a des transferts de pollution qui se font par rapport au transfert de trafics. Nous avons voulu qu'il y ait un axe entre Rueil-Malmaison, ou Issy-les-Moulineaux, et Maisons-Alfort, pour voir s'il y avait aussi des changements. Donc, nous ferons un rapport d'étape trafic, air, bruit. J'espère que nous serons en mesure de le faire sérieusement avant Noël. Cela nous coûte 50 000 euros de plus, mais c'est du sérieux. Jacques-Alain BÉNISTI a demandé la parole.

#### **M. BÉNISTI (LR-DVD)**

Je voudrais simplement répliquer sur ce que vient de dire notre Vice-président GUIRAUD. Je suis d'accord avec lui. Effectivement, il a trouvé un très bon exemple aux États-Unis : peuvent être amenées au pénal des mesures qui sont prises par un Maire d'augmenter les nuisances et la pollution sur un site. C'est exactement ce qu'il se passe aujourd'hui dans la capitale.

**M. le Président**

Nous sommes sur la convention, Jacques-Alain. Nous ne sommes pas sur le fond.

**M. BÉNISTI (LR-DVD)**

Je réponds quand même à ce qu'il a dit, si tu me permets. Nous pouvons quand même répondre à des interventions, notamment à celles du Vice-président.

**M. le Président**

Mais sur le thème de la délibération.

**M. BÉNISTI (LR-DVD)**

C'est effectivement une proposition qu'il a faite : quand un Maire prend une décision qui accentue les problèmes de pollution, ce qu'il se passe aujourd'hui, et particulièrement déjà sur la capitale, nous allons suivre cette proposition, non pas d'aller au tribunal administratif mais au TGI pour faire condamner notre collègue Maire de Paris qui a pris cette décision et qui augmente les problèmes de pollution à Paris et sur l'ensemble des banlieues limitrophes.

**M. le Président**

Excusez-moi, chers collègues, nous ne sommes pas sur le fond. Nous sommes sur la convention que nous allons signer avec Airparif pour faire les mesures. Nous ne sommes que sur ce point. Nous n'allons pas rouvrir le débat sur le fond. Et voilà, la Maire de Paris demande à répondre, ce qui est légitime. Elle a la parole.

Nous sommes dans un débat qui porte sur une délibération qui est simplement une convention. Si nous ouvrons le débat au fond, je donne la parole à tous ceux qui veulent parler, et nous en avons jusqu'à midi. Nous sommes dans la mise en place de l'observatoire, et je vous demande d'accepter de respecter les règles de fonctionnement de notre assemblée.

**Mme HIDALGO (PS-DVG)**

Absolument, Monsieur le Président, et je vous remercie de les faire respecter. Quelques mots très simples : la question pénale est posée pour toutes celles et ceux qui ne prennent pas de mesures pour diminuer la pollution. D'ailleurs je vous informe que c'est quelque chose qui est déjà en cours, puisque nous avons lancé une action collective vis-à-vis de la Commission européenne, notamment sur la question du diesel, action collective supportée aujourd'hui par 4 000 citoyens et 20 Maires européens, et qui trouvera forcément aussi à prospérer sur cette question de la responsabilité pénale des responsables politiques publics qui, en connaissance de cause, ne prennent pas les mesures pour faire diminuer la pollution. C'est l'information que je voulais porter à la connaissance de notre assemblée.

**M. le Président**

Il n'est pas facile de présider si nous rentrons dans autre chose que les délibérations que nous voulons adopter. La délibération porte sur la convention avec Airparif, sur les 25 sites que nous avons ajoutés aux 58 sites qui existaient, pour 83 sites de prélèvement en tout et 50 000 euros.

**La délibération est adoptée à la majorité (une abstention).**

## 16. Attribution des prix du concours des miels métropolitains

### **M. le Président**

Daniel BREUILLER va nous présenter le concours des miels métropolitains.

### **M. BREUILLER (EC)**

Chers collègues, je ne vous propose pas une délibération sur le thème « les Maires font leur miel », mais je voulais attirer votre attention sur les sujets majeurs qui nous rassemblent et qui sont souvent évoqués, à savoir ceux de l'attractivité ou du rayonnement de la Métropole. La Métropole attractive de demain sera aussi celle où la qualité de vie sera la plus grande. Plébiscitée par nos concitoyens, la place renforcée de la nature en ville constitue donc un enjeu essentiel. Une nouvelle intimité se construit entre nature et urbanité, ce que soulignent de très nombreux architectes. La nature est aussi un puissant outil de la résilience. Il n'est donc pas anecdotique de se mobiliser pour une Métropole attentive à ces sujets.

La Métropole du Grand Paris, avec peu de moyens, a décidé d'afficher fermement des objectifs de préservation de la biodiversité en l'illustrant à travers une première action de faible mobilisation, mais qui remporte un très grand succès, puisque ce concours des miels rassemble 83 apiculteurs issus de 55 communes : apiculteurs professionnels, associatifs, citoyens et municipaux. Deux élus de la Métropole du Grand Paris, qui sont eux-mêmes apiculteurs, y concourent d'ailleurs. La délibération vous présente les prix et le coût modeste de cette opération, qui avoisinera les 3 000 euros tout compris. Je veux redire que les abeilles sont les principaux pollinisateurs et un marqueur essentiel de la vitalité de la biodiversité. La Métropole du Grand Paris, avec ses miels urbains, montre l'exemple. Le passage au zéro phyto au 1<sup>er</sup> janvier montrera que lorsque les abeilles souffrent, nous pouvons les développer dans ce territoire très urbanisé qu'est la Métropole, grâce aux efforts que font la plupart de nos communes pour renforcer la place de la nature et de la biodiversité sur leur territoire.

### **M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. Je vous rappelle que ce concours a été lancé dans l'intention que Daniel vous expliquait, parce qu'il se trouve que c'est à Rueil-Malmaison que se trouve le Salon du terroir, qui a lieu le 3 décembre et qui accueille à peu près 20 000 visiteurs. Nous avons trouvé opportun, sur une manifestation qui existait, de lancer une idée qui touche à l'environnement, à la préservation des espèces, et notamment des abeilles. Ce n'était pas idiot de faire cela, même si certains ont glosé sur le fait que nous ne faisons que cela. Nous démontrons aujourd'hui que nous faisons beaucoup d'autres choses aussi. Si l'un ou l'une d'entre vous a un salon de ce type, c'est-à-dire présentant des artisans qui fabriquent des produits du terroir, comme le Salon du terroir de Rueil, il est le bienvenu pour que, l'an prochain, le concours des miels ait lieu dans une autre commune.

**La délibération est adoptée à la majorité (une abstention).**

- **Finances**

## 17. Institution de la Dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) 2016

### **M. le Président**

Délibération suivante, nous entrons maintenant dans le cadre financier. Nous commençons par la DSIT et je passe la parole à Gilles CARREZ.

### **M. CARREZ (LR-DVD)**

Je vais vous rappeler très rapidement ce que prévoit la loi. La dotation de soutien à l'investissement territorial est prévue en cas d'augmentation, une année sur l'autre, de la CVAE que perçoit la Métropole. Or, en 2016, nous constatons une augmentation de 4,5 millions de la CVAE, laquelle représente 1,100 milliard. Vous voyez donc que c'est une augmentation très modeste. Elle est le résultat de deux mouvements en sens différents, puisque nous avons une progression de CVAE dans 67 villes (pour 27,7 millions) et une diminution dans 64 villes (pour 23,2 millions), ce qui explique que le solde à répartir ne soit que de 4,5 millions. La loi fixe une fourchette, comprise entre 20 et 50 %, pour le retour, qui peut se faire soit vers les communes, soit vers les établissements publics territoriaux. Il a été choisi un retour sur la base du taux de 30 %. Je veux insister sur ce point. Évidemment, pour les communes qui ont subi une baisse de cette CVAE, la Métropole ne peut pas créer une contribution pour qu'elles puissent rendre la CVAE qu'elles ont perdue, puisque celle-ci est maintenant au niveau de la Métropole. Pour ces communes, le retour est soit positif, soit de zéro, du fait qu'elles ont eu une perte. Il a été choisi, pour calculer le retour de ces 4,5 millions d'excédents, que les communes qui avaient eu une perte ne bénéficient pas de retour. Ce serait donc zéro pour elles, puisque cela ne peut pas être négatif. Les 4,5 millions sont dès lors répartis au prorata des augmentations mesurées commune par commune, du fait qu'auparavant, dans les communes isolées, la CVAE était perçue au niveau communal. Nous avons donc raisonné au plan communal. En revanche, globalement, le retour se fait sur les EPT, car de nombreux collègues ont souligné que les finances des EPT étaient vulnérables, mais au prorata des augmentations de CVAE des communes qui appartiennent à chacun de ces EPT, libre à ces derniers de redistribuer à leur tour aux communes. Le taux a été choisi à 30 %. Dans la mesure où c'est la première année, il paraissait plus sage de prendre un taux intermédiaire, au milieu de la fourchette que prévoit la loi.

Voilà ce que je peux dire des choix qui ont été opérés par la commission des finances et le bureau. Ce sujet est revenu à plusieurs reprises, et je vous communique ici les éléments de décision définitifs : 30 %, calcul à partir des communes et retour aux établissements publics territoriaux.

### **M. le Président**

Je remercie d'abord Gilles CARREZ, qui fait un travail très important avec la direction des finances, et Denis BADRÉ, qui l'aide dans ce travail, parce que c'est ardu. Nous construisons quelque chose de nouveau, je le répète, et il faut tout inventer pour éviter à la fois des injustices et des erreurs. Je sais très bien quelles sont les positions des uns et des autres, mais je rappelle que nous sommes une intercommunalité. Nous sommes là pour veiller au respect des Maires et des communes, et, bien entendu, pour aider les territoires qui regroupent ces communes sur le plan territorial.

Je passe la parole à Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Président de la commission des finances.

### **M. LE BOUILLONNEC (PS-DVG)**

La commission des finances a donné et pris acte, à l'occasion de ces deux réunions successives du 9 et 17 novembre, de la proposition qui était faite par le Bureau et par Gilles CARREZ, après avoir acté qu'il s'agissait d'une disposition pour l'année 2016, et qu'il nous appartiendra de revisiter la question en 2017. La commission des finances n'était pas unanime sur ce sujet, notamment en ce qui concerne le taux de 30 %.

Des collègues ont évoqué – ils le développeront dans des amendements – 50 %. Je voudrais simplement signaler à tout le monde que cette recette est extrêmement peu stable et qu'elle a surpris, au cours de ces dernières années, beaucoup d'intercommunalités. Par ailleurs, l'absence de stabilité peut faire craindre que, dans les prochaines années, les difficultés de nos communes soient accentuées, pour celles qui perdraient de la CVAE. L'hypothèse dans laquelle a été installé ce dispositif était d'assurer, pour l'année prochaine en particulier, un équilibre susceptible de nous permettre de tenir les situations.

Je ne pousse pas à l'extrême, mais imaginons que l'ensemble de la CVAE baisse sur notre Métropole, nous aurions alors peut-être à ce moment-là besoin qu'elle joue un rôle plus efficace. Il s'agit donc d'un donné acte de notre commission des finances, mais avec des débats à l'intérieur que vous allez avoir en écho dans quelques instants, je pense.

**M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. J'ai Christine LAVARDE qui est inscrite, puis j'ai deux amendements. Je demanderai à chacun des auteurs de défendre le sien.

**Mme LAVARDE**

Je vous propose plutôt d'écouter Monsieur BERGER au préalable, puisque mon intervention vient soutenir l'amendement déposé.

**M. le Président**

Il en sera ainsi décidé. Je passe la parole à Monsieur BERGER pour son amendement.

**M. BERGER (LR-DVD)**

Vous avez dit à l'instant que vous souhaitiez que la Métropole aide les communes et les territoires, et que vous souhaitiez éviter « les injustices et les erreurs ». Je pense donc que vous allez naturellement soutenir mon amendement, qui vise à corriger l'injustice de cette délibération et l'erreur qu'elle constitue. Nous avons 27,5 millions de CVAE en plus, et, sur ces 27,5 millions, il reste moins de 5 % qui seront redistribués à nos territoires, et, à travers eux, à nos communes. C'est une sorte de redistribution totalement confiscatoire, puisque 95 % de la CVAE supplémentaire disparaît par cette nouvelle répartition. J'ajoute que le système retenu fige les inégalités, puisque nous voyons que les territoires qui ont le plus de CVAE au départ sont finalement garantis de ne plus jamais voir les choses bouger, et que ceux qui n'en avaient pas beaucoup jusqu'à présent ne pourront plus jamais rattraper leur retard puisqu'à chaque fois que nous progressons, 95 % de ce que nous avons gagné sont finalement dilapidés.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé d'aller au maximum de la possibilité prévue par la loi, c'est-à-dire de passer de 30 % à 50 %, ce qui restera extrêmement modeste, puisque même à 50 %, 91 % ou 92 % de ce que nous aurons apporté seront quand même confisqués.

**M. le Président**

Merci, Jean-Didier. Christine LAVARDE, vous souhaitez soutenir l'amendement de Monsieur BERGER.

**Mme LAVARDE**

Effectivement, l'amendement déposé ce jour par Jean-Didier BERGER et Pierre-Christophe BAGUET mérite toute notre attention et tout notre soutien. En l'état actuel de la structuration de la MGP face aux

contraintes financières fortes qui pèsent sur nos territoires, je me fais ici le porte-parole des Maires et des élus de GPSO qui soutiennent cette proposition. En effet, pourquoi consacrer 70 % des recettes de croissance de la CVAE à l'abondement du FIM, alors même que l'utilisation qui va en être faite ne s'inscrit pas dans la logique de construction d'un projet métropolitain ? En effet, sauf erreur, ce fonds sera utilisé pour soutenir une multitude de petits projets répondant à un projet local, et non pour contribuer au développement d'un projet qui bénéficie à tous les habitants de la Métropole. Il relève d'une logique de saupoudrage pour faire plaisir au plus grand nombre et donner une raison d'exister à la MGP. Il est tout à fait understandable que la MGP n'ait pas été en capacité, après 11 mois d'existence, de définir un ou deux projets structurants à l'échelle de son territoire. Ne serait-il pas alors plus raisonnable que le FIM serve d'accélérateur à des projets portés par le STIF, la Région ou la Société du Grand Paris, et dont l'impact dépasse largement les frontières d'une ville ou d'un territoire ? Pourquoi ne reverser que 30 % aux territoires, qui, eux, ont défini des projets structurants, depuis plusieurs années pour certains, mais connaissent aujourd'hui de réels besoins de financement ? La croissance de la CVAE entre 2015 et 2016 est le fruit des investissements réalisés et des stratégies mises en œuvre depuis plusieurs années par les villes et les territoires pour attirer les entreprises. Ils auront supporté les coûts de leur politique d'attractivité, notamment en termes d'aménagement urbain, sans pouvoir en retirer aujourd'hui les fruits. C'est injuste. Pour ces deux raisons : absence de projet d'un côté et impossibilité de financer les projets de l'autre, il est sage, pour l'année 2016 au moins, de reverser 50 % des gains de croissance de la CVAE aux territoires.

Par ailleurs, mes chers collègues, je souhaite attirer votre attention sur le côté inéquitable de la répartition qui vous est proposée. Sans remettre en cause la mutualisation des pertes et le retour aux territoires, je trouve étonnant que certains territoires, qui enregistrent une baisse de leurs recettes de CVAE, bénéficient d'une dotation, parfois supérieure à celles des territoires qui connaissent une croissance de leurs recettes de CVAE. Si la MGP n'avait pas été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ces mêmes territoires auraient enregistré une perte sèche sans éredon. Justifier cette règle de répartition par l'existence de nombreuses communes isolées au 31 décembre 2015 revient, une nouvelle fois, après le mécanisme de compensation de la dotation par salaire, à sanctionner les bons élèves. Nous sommes nombreux dans cet hémicycle à ne pas avoir soutenu la création de la MGP. Les premiers mois de fonctionnement de ce nouvel échelon ne font que conforter nos craintes (augmentation rapide des effectifs, soutien de projets dont l'intérêt métropolitain est parfois questionnable), mais la MGP n'a fait que détruire les communautés d'agglomérations qui fonctionnaient, ponctionner leurs ressources – CVAE aujourd'hui, CFE demain –, tout en leur laissant les charges, à savoir le FPIC. Aujourd'hui, combien serons-nous à rester fidèles à nos convictions et à défendre les territoires ?

**M. le Président**

Je veux bien qu'on défende ce que vous défendez, mais faites-le comme tout le monde en deux minutes, s'il vous plaît, parce que cela fait plus de trois minutes que vous parlez. Je parlerai après, si vous le permettez. Je vais maintenant passer la parole à Monsieur BELLIARD, puis à Monsieur BESSAC, qui défendra l'amendement du Front de gauche.

**M. BELLIARD (EC)**

Je vais vous proposer de faire l'inverse : c'est Monsieur BESSAC qui va présenter l'amendement.

**M. le Président**

Excusez-moi, vous êtes inscrit avant lui. Je passe la parole à Monsieur BESSAC, qui défend l'amendement du Front de gauche.

### **M. BESSAC (FdG)**

D'abord la loi, rien que la loi, toute la loi, qui, s'agissant de la DSIT, indique : « la fraction de dotations est répartie en tenant compte prioritairement de l'importance des charges que les territoires supportent du fait de la réalisation ou de la gestion d'un ou plusieurs équipements et répondant à un enjeu de solidarité territoriale ». Considérant la loi et l'objectif de réduction des inégalités qui est inscrit dans le marbre qui crée notre Métropole, le groupe Front de gauche est insatisfait à la fois du taux de reversement de la CVAE ainsi que de ces critères de répartition, car la Métropole doit montrer qu'elle pose dès ses premiers actes les bases d'une meilleure solidarité entre les communes et les territoires, et d'autre part d'une volonté d'investir dans les territoires d'avenir. C'est pourquoi, avec nos amis écologistes, nous avons décidé de proposer un amendement relatif à cette DSIT. Nous avons entendu les débats de la commission des finances, nous sommes d'accord avec le principe d'une clause de revoyure et d'évaluation, mais il serait tout de même paradoxal d'entériner le choix qui nous est proposé, car il conduit, en l'état, à ce que les territoires pauvres, souffrant d'inégalités, payent pour les territoires plus riches. En conséquence, nous proposons de porter à 50 % et d'introduire deux critères de péréquation et de lutte contre les inégalités territoriales. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, j'invite les collègues qui ont déposé l'amendement en disant simplement 50 % à peut-être retirer leur amendement et voter avec nous les 50 % et la réduction des inégalités.

### **M. le Président**

Merci, Monsieur BESSAC. Monsieur BELLARD, pour le groupe écologiste.

### **M. BELLARD (EC)**

Quelques mots au nom de mon groupe, d'abord pour souligner que cette délibération sur la fixation de la dotation de soutien à l'investissement territorial marque une bonne nouvelle, du moins sur un plan strictement budgétaire, pour la Métropole, puisqu'elle constate une croissance de la CVAE par rapport à 2015. Cette croissance marque le dynamisme de l'activité économique de la MGP et se traduit par un surplus budgétaire pour notre institution. Certes, ce surplus reste très mesuré, mais il a pour intérêt d'ouvrir, et nous le voyons ici, les portes à un débat particulièrement important sur la vision que nous avons de la mission redistributive de la Métropole et de la solidarité entre les territoires qui la composent.

Si le calcul posé dans la délibération pose un certain nombre de points positifs, notamment en termes d'incitation au développement économique, et grâce à la neutralisation des pertes de CVAE enregistrées par certains territoires, cette délibération ne rejoint toutefois pas notre souci de plus de solidarité entre les territoires. Je ne vais pas revenir sur le constat, aujourd'hui connu. Notre Métropole présente de très fortes disparités économiques, et des écarts de richesse particulièrement criants. Aujourd'hui, au travers des modes de répartition de la DSIT, il nous apparaît particulièrement important de faire un pas vers un rééquilibrage territorial – pour nous, l'une des raisons d'être de notre institution. Dans l'amendement que nous avons déposé avec nos collègues du Front de gauche, le procédé permet de donner plus aux communes qui en ont le plus besoin, s'ajoutant au montant prévu dans la délibération initiale. Cet amendement est donc marqué par un souci d'équilibre et une volonté de cohésion sociale et spatiale qui, je n'en doute pas, est partagée par une majorité de notre assemblée.

### **M. le Président**

Merci. La parole est à Monsieur BARGETON.

### **M. BARGETON (PS-DVG)**

Le soutien à l'investissement est une des missions que le législateur a confiées à notre Métropole, c'est aussi une priorité portée par les élus socialistes et divers gauche. La mise en place par notre Métropole du fonds d'investissement métropolitain est le premier pas en ce sens. Il en est de même du pacte État-Métropole signé le 6 juillet dernier par les Présidents des quatre Métropoles françaises, réunies au sein de l'association France Urbaine.

La dotation de soutien à l'investissement territorial dont nous délibérons aujourd'hui doit être un troisième pilier de cette politique de soutien à l'investissement. Je veux rappeler dans cette enceinte que la loi prévoit une répartition de la dotation « en tenant compte prioritairement de l'importance des charges que les communes et territoires supportent du fait de la réalisation ou de la gestion d'un ou de plusieurs équipements répondant à un enjeu de solidarité territoriale ». Il s'agit donc bien d'un soutien, d'un encouragement à la solidarité territoriale et aux Maires bâtisseurs. C'est pourquoi je suis en désaccord avec l'amendement proposé par Jean-Didier BERGER.

Ce critère est absent du projet de délibération qui nous est soumis. L'amendement proposé par le groupe Front de gauche permettrait de corriger un oubli. Au système d'intéressement initial, qui n'est pas contestable en soi, s'ajouterait une redistribution en direction des communes les moins favorisées. Parce que cet amendement préserve le mécanisme d'intéressement proposé par Gilles CARREZ et Denis BADRÉ, lequel est aussi un objectif, tout en répondant aux objectifs fixés par la loi et à l'ambition de notre Métropole, j'invite tous les membres de notre assemblée à le voter et à rejeter celui de Jean-Didier BERGER. Je partage la proposition d'une revoyure en 2017, afin de préciser et de compléter si besoin les critères de solidarité, et aussi de réfléchir aux moyens permettant d'orienter cette dotation vers son objectif initial : l'investissement. Cette dotation reposant sur la dynamique économique de notre Métropole, elle va sans doute progresser au fil des années et pourra ainsi être un vrai levier de soutien aux Maires bâtisseurs.

### **M. le Président**

Merci d'avoir respecté votre temps de parole. Voici comment nous allons organiser le débat : je vais passer la parole à Gilles CARREZ, notre Vice-président, qui va répondre d'une manière générale, puis aux arguments de l'amendement de nos amis du Front de gauche, ainsi qu'à l'amendement de Monsieur BERGER. Nous voterons ensuite l'amendement du Front de gauche, puis celui de Monsieur BERGER, et la démocratie fonctionnera. Il n'est pas nécessaire de se passionner ni de s'agacer pour ces choses-là. Au passage, il s'agit de 900 000 euros qui sont en jeu. Si nous divisons par 12 territoires, cela fait 80 000 euros par territoire, ce n'est pas cela qui va les sauver. Monsieur CESARI, vous vouliez intervenir avant le vote.

### **M. CESARI (LR-DVD)**

Je ne reviens pas sur les derniers propos que vous venez de tenir, qui donnent la dimension symbolique du débat. S'agissant du choix de chacun, je laisse la libre conscience s'exprimer. Nous avons dans cette assemblée une très grande majorité de Maires, ils savent ce qu'ils doivent faire, et je me garderai bien de donner des consignes. En revanche, compte tenu de ce qui a été dit à l'instant par le précédent orateur, j'appelle à voter contre l'amendement présenté par le Front de gauche et soutenu par le Groupe PS, qui évidemment introduit, de manière tout à fait inadaptée, une péréquation supplémentaire qui ne correspond pas à l'état d'esprit de la DSIT.

**M. le Président**

Merci, Monsieur CESARI. Je passe la parole à Monsieur le Vice-président CARREZ, d'abord de manière générale, puis pour répondre au premier amendement que nous ferons voter. Nous ferons pareil ensuite pour le deuxième.

**M. CARREZ (LR-DVD)**

Il est vrai que l'enjeu est de 900 000 euros. Il est donc dérisoire, mais il existe vraiment une question de fond qui a fait l'objet de nombreux débats à la commission des finances. Nous voyons bien là, dans ces deux amendements, les deux positions extrêmes. Pour les uns, l'idée même de solidarité ne devrait pas être mise en œuvre et il faudrait créer une sorte de contribution négative pour que les communes qui ont eu une baisse de CVAE rendent, en quelque sorte, les crédits à la Métropole. Or, la création de la Métropole avec la mutualisation de la CVAE rend impossible de sanctionner les communes dans lesquelles il y a eu une perte de CVAE. Nous ne pouvons donc pas raisonner à partir de la seule progression de CVAE là où elle a progressé. Le véritable chiffre à redistribuer et le raisonnement doivent partir non pas des +27,5 millions observés dans 67 communes, mais des 4,5 millions, puisque dans quasiment le même nombre de communes, nous avons observé des diminutions. Jean-Yves LE BOUILLONNEC a dit une chose extrêmement juste : la CVAE est très volatile. Peut-être que ceux qui nous disent aujourd'hui qu'ils veulent garder leur CVAE nous diront demain, compte tenu des résultats de l'année prochaine, qu'il faudrait au contraire que joue la solidarité.

Le deuxième amendement est de créer, à partir d'une dotation d'investissement, un troisième niveau de péréquation au-delà du FPIC, au-delà du FSRIF. Ce n'est pas raisonnable. Le choix qui a été fait par le bureau et la commission des finances est de consacrer la DSIT à de l'investissement. Par ailleurs, cette DSIT va, pour la partie qui reste au niveau de la MGP, abonder le fonds d'investissement métropolitain. Dans le cadre des dossiers que nous prenons en compte pour les financements des différents projets des communes, sont examinées les données financières à travers l'observatoire financier, qui met notamment en exergue les grandes différences de potentiel financier d'une commune à l'autre. C'est à ce niveau-là, dans les décisions d'investissement au titre du FIM, nous allons en parler dans quelques instants, que seront prises les disparités territoriales qu'il faut absolument prendre en compte. Mais il ne peut pas y avoir de péréquation à travers cette dotation d'investissement, parce que ce serait nier son rôle même d'investissement.

Nous avons eu ces débats, et, finalement, la position qui vous est proposée est une position d'équilibre entre ces deux aspirations contradictoires.

**M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. Je vous fais totalement confiance pour les propositions que vous faites.

**M. CARREZ (LR-DVD)**

Je vais quand même donner aux collègues quelques bonnes nouvelles. Avec Jean-Yves LE BOUILLONNEC, nous avons fait, je crois, un travail assez efficace à l'Assemblée nationale, puisque nous avons réussi à faire voter les différents amendements que vous souhaitiez : maintien de la taxe d'aménagement aux communes, ainsi que tout un ensemble de dispositions qui protègent les finances communales et les EPT.

**M. le Président**

Nous pouvons vous remercier tous les deux.

Merci pour ces trois amendements, puisqu'il y en a eu trois. Jean-Didier, tu prends la parole, je dirai quelques mots et puis nous ferons voter successivement les deux amendements.

#### **M. BERGER (LR-DVD)**

Simplement pour vous demander un vote électronique sur ces amendements, pour que chacun puisse s'exprimer en toute quiétude, et pour dire à mes collègues de la gauche, qui soutiennent l'amendement déposé par le Front de gauche et les écologistes, que, naturellement, si leur amendement était rejeté, mon amendement pourrait être un amendement de repli intéressant. Si mon amendement était rejeté, le leur serait de fait rejeté puisqu'il fixe non seulement le niveau mais aussi la répartition.

#### **M. le Président**

Le vote électronique, c'est ce que nous faisons pour les amendements importants. Je pense que l'administration est d'accord. Pas de problème ?

Avant le vote, je voudrais quand même dire quelques mots. L'enjeu est de 900 000 euros par rapport aux 87 millions d'euros que nous avons pour les investissements, entre le FIM et le pacte État-Métropole. Je comprends que l'on se batte pour des principes, mais je vous appelle quand même à réfléchir au problème des communes, car nous sommes une intercommunalité. Je crois que Gilles CARREZ a été très clair, je ne reviendrai pas dessus, parce qu'il s'agit de défendre les communes. Je vous rappelle aussi que la volatilité de la CVAE fait qu'il faut une gestion prudentielle. Gilles CARREZ, Jean-Yves LE BOUILLONNEC et toute l'équipe des finances s'inscrivent dans un véritable travail. Là aussi, il faut venir à la Métropole pour voir ceux qui viennent tous les jours travailler : ils n'inventent pas cela par hasard. Les déclarations que Gilles CARREZ a faites ne sont ni politiques ni polémiques. C'est du fond et c'est la réalité. La volatilité de la CVAE est peut-être l'élément le plus important à retenir.

Je comprends qu'on veuille défendre des aspirations en disant qu'il faut que les territoires aient plus, que les communes qui veulent avoir plus sont légitimes aussi, mais vous avez souhaité que nous mettions en place un observatoire financier métropolitain. Celui-ci est prêt et fonctionnera à partir de janvier, comme nous nous y étions engagés. Il sera la règle que la commission des finances et le fonds d'attribution des subventions respecteront pour justement vérifier la réelle situation des communes et des territoires par rapport à ce que nous appelons la richesse ou la pauvreté. Tant que cet observatoire n'est pas en place, nous ne pouvons pas, au doigt mouillé, dire : « moi, je suis plus pauvre que l'autre, je veux plus. », car je ne crois pas qu'aucun dise qu'il est riche et qu'il veut moins. Seul l'observatoire sera la grille de lecture de la réalité des faits. Nous ne pouvons pas dire ainsi qu'il faut faire ceci ou cela parce que certains souhaitent le faire.

Jean-Didier, je te l'ai dit et je le répète, c'est entre 10 et 50 %. Cela a été fixé à 30 % par la direction des finances avec Gilles CARREZ, dans le cadre de cette gestion prudentielle. Si, aujourd'hui, nous allons à 50 %, qui me dit que l'an prochain, s'il y a un inversement des valeurs de la CVAE, vous accepterez de revoir cet effet cliquet de 50 % ? J'en doute fort.

Je pense qu'il vaut mieux être prudent et rester à 30 %. C'est ma conviction personnelle, mais la démocratie fonctionnera. Sur les amendements, je suis contre l'amendement de nos amis du Front de gauche, parce qu'effectivement, si nous devons apporter des aides aux territoires qui en ont le plus besoin, nous le ferons à partir de l'observatoire financier, en notre âme et conscience, de manière objective et en toute transparence, et non pas par rapport à des règles mathématiques que nous devrions mettre en place

aujourd'hui. Le FPIC et le FSRIF constituent les règles et nous voyons comment, les uns et les autres, nous pouvons en souffrir. Je suis donc contre. Mais je suis aussi contre, Jean-Didier, ton amendement pour les raisons que j'ai expliquées. Monsieur GAUDUCHEAU souhaite intervenir avant le vote.

### **M. GAUDUCHEAU (UDI-UC)**

C'est principalement pour une explication de vote sur chacun des deux amendements. En ce qui nous concerne, au sein du groupe UDI, la position à l'égard de l'amendement du Front de gauche est défavorable parce que celui-ci tend à intégrer un aspect de péréquation supplémentaire. En ce qui concerne les péréquations, le sentiment au sein de notre groupe est que cela suffit.

C'est un peu la raison pour laquelle, en revanche, il y aura une liberté de vote sur l'amendement présenté par Jean-Didier BERGER, Pierre-Christophe BAGUET et Jean-Pierre SCHOSTECK, parce que s'il est bien entendu que les sommes en question sont particulièrement faibles, puisque la réalité est symbolique, de l'ordre de 900 000 euros, le débat porte en réalité sur ce symbole. C'est-à-dire qu'un certain nombre de territoires ou de communes ont le sentiment que, depuis quelques années, elles sont matraquées en termes de péréquation en particulier. Un certain nombre de communes et de territoires sont des contributeurs de façon excessive. Cela devient assez insupportable. La somme est donc effectivement symbolique, mais elle affirme encore une fois une perte supplémentaire sur certains territoires qui sont finalement dynamiques et qui ont une contribution affaiblie comparativement aux résultats de CVAE produits.

Au-delà de cela, ce que nous pouvons espérer, c'est que, dans les mois à venir, une vision un peu plus équilibrée de la contribution des communes ou des territoires aux différents fonds de péréquation sera revue. Nous pouvons espérer que nous aurons affaire à un gouvernement qui aura une attention un peu plus à l'écoute des difficultés des communes et des territoires. Au sein de notre groupe, certains pensent qu'aller à 50 % ne serait pas impossible. Chacun s'exprimera donc en son âme et conscience par rapport à cet amendement.

### **M. le Président**

Merci. Chacun est libre. Je suis simplement là pour expliquer des choses objectives. Madame LAVARDE a dit tout à l'heure qu'il s'agissait de petits projets et de saupoudrage. Il est question de 900 000 euros. J'ai la grille des subventions que nous avons données hier : pour Vanves, nous avons attribué 300 000 euros. La même somme a été attribuée à Clamart, pour une mise en souterrain de lignes électriques. Deux communes, cela fait 600 000 euros. Nous en avons une troisième, Saint-Denis, pour 300 000 euros, pour des nuisances sonores également. En supprimant 900 000 euros, il y a trois communes parmi vous qui n'auront pas 300 000 euros de subvention – je ne dis pas que ce sont celles-là, ce n'est pas là le problème –, puisque c'est la norme que nous avons fixée par rapport au plafond pour ce genre de subvention. Je trouve cela dommage. Je trouve que si nous répartissons ces 900 000 euros sur 12 territoires, cela fait 80 000 euros par territoire, si nous faisons une moyenne de ce que cela peut représenter. Je suis objectif et juste, je préviens simplement car je souhaite que nous soyons pragmatiques et prudents et que nous nous en remettions à la confiance que nous pouvons faire à Gilles CARREZ, à Jean-Yves LE BOUILLONNEC et à Denis BADRÉ, qui ont fait un travail sérieux.

Je n'en dis pas plus, nous allons passer au vote. J'ai dit ce que je pensais des amendements et du vote, chacun va voter en son âme et conscience. Je vais donc appeler le premier amendement, qui est celui de nos amis du Front de gauche, présenté par Monsieur BESSAC.

Le vote est ouvert. Plus personne ne demande à voter ? Le vote est clos. Résultats, s'il vous plaît.

|              |    |
|--------------|----|
| Pour :       | 80 |
| Contre :     | 83 |
| Abstention : | 2  |

**L'amendement déposé par le groupe Front de gauche est donc rejeté.**

Nous allons à présent voter l'amendement de Monsieur BERGER et de ses collègues. Le vote est maintenant ouvert. Plus personne ne demande à voter ? Résultats, s'il vous plaît.

|              |     |
|--------------|-----|
| Pour :       | 31  |
| Contre :     | 120 |
| Abstention : | 16  |

**L'amendement déposé par Monsieur Jean-Didier BERGER est donc rejeté.**

Merci pour ce débat très démocratique et très libre. Pour la délibération, nous n'allons pas refaire un vote électronique. Je mets aux voix la délibération sans amendement. Ceux qui sont d'accord pour la voter lèvent la main.

**La délibération est adoptée à la majorité :**

- **123 voix pour**
- **44 abstentions**

#### 18. Pacte financier et fiscal métropolitain pour 2016

##### **M. le Président**

Délibération suivante. Nous allons quand même accélérer. Toujours Gilles CARREZ, cette fois pour le pacte financier et fiscal.

##### **M. CARREZ (LR-DVD)**

Le pacte financier et fiscal porte sur cette année. Il reprend différents éléments que chacun d'entre nous connaît. Les attributions de compensation constituent le premier. Un petit commentaire : nous venons de signer des compléments d'attribution de compensation liés aux rôles supplémentaires de CFE enregistrés en 2015 et qui doivent être rendus aux communes. Cela vient majorer leur attribution de compensation versée par la Métropole. Vous devez donc avoir reçu les courriers correspondants, cosignés par le Président et moi-même.

##### **M. le Président**

Correctifs, parce qu'il y a eu une erreur technique.

**M. CARREZ (LR-DVD)**

Le deuxième élément est la question de la dotation de soutien à l'investissement territorial. Le troisième est l'observatoire financier. Celui-ci est quasiment prêt. Nous pourrions, dans les toutes prochaines semaines, vous diffuser tous les éléments concernant les communes au titre de l'observatoire. Il nous reste à élaborer les indicateurs au niveau de chacun des territoires. Pour les communes, le travail est quasiment achevé. Enfin, le quatrième élément est le fonds d'investissement métropolitain, dont nous allons parler dans un instant avec l'approbation du règlement.

**M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. Pas d'intervenants ?

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

19. Liquidation du GIP de soutien à la mission de préfiguration de la MGP

**M. le Président**

Denis BADRÉ, pour la liquidation du GIP.

**M. BADRÉ (UDI-UC)**

Le 24 juin dernier, nous avons adopté le principe de la reprise du passif et des actifs du GIP, mission de préfiguration de la Métropole. Cette délibération vise simplement à préciser les contrats et marchés ainsi que le détail des immobilisations à prendre en compte, avec les modalités d'amortissement de ces dernières.

**M. le Président**

Merci. Pas de questions ?

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

20. Présentation de la DM2

**M. le Président**

Gilles CARREZ nous présente à présent la DM2.

**M. CARREZ (LR-DVD)**

La DM2 prend en compte les révisions des attributions de compensation provisoires aux communes, compte tenu de l'intégration des rôles supplémentaires de CFE. La Métropole verse aux communes les rôles supplémentaires qu'elles ont eus en 2015. Cela leur sera ainsi définitivement acquis, c'est intégré dans leur attribution de compensation. Il faut pour cela que les EPT, qui ont reçu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CFE et donc ces rôles supplémentaires, restituent ceux-ci à la MGP. Dans cette DM2, nous avons donc les attributions de compensation métropolitaines, mais aussi les dotations d'équilibre entre les EPT et la Métropole.

**M. le Président**

Gilles a été très clair. Ce sont des conséquences que tout le monde comprend.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

21. Composition de la CLECT

**M. le Président**

Denis BADRÉ pour la mise en place de la CLECT.

**M. BADRÉ (UDI-UC)**

Le 1<sup>er</sup> avril, nous avons décidé la création d'une CLECT. Cette CLECT est composée d'un titulaire et d'un suppléant par commune. J'insiste sur ce point dans la mesure où c'est une commission intercommunale et non pas métropolitaine, ce qui fait que si un membre de la CLECT est absent, il ne peut pas se faire représenter ou donner pouvoir à un autre membre de la CLECT, mais à son suppléant, désigné en même temps. Nous avons donc demandé à chaque commune de désigner un titulaire et un suppléant pour participer aux travaux de la CLECT. La liste est jointe à la délibération. La composition de la CLECT ainsi présentée doit être adoptée par notre Conseil métropolitain.

**M. le Président**

Merci à Denis BADRÉ d'accepter de conduire ce travail très technique.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

22. Approbation du règlement intérieur de la CLECT

**M. le Président**

Toujours Denis BADRÉ, pour l'approbation du règlement intérieur de la CLECT.

**M. BADRÉ (UDI-UC)**

Les conditions de fonctionnement des CLECT sont assez mal définies. Il faut donc les préciser dans le cadre d'un règlement que nous avons créé. Celui-ci doit préciser les conditions d'élection du Président et du Vice-président, les conditions de convocation, de quorum, de vote à la majorité des rapports, de transmission des rapports aux communes – les délais, notamment –, de vote qualifié. Tout cela est tout à fait classique, et nous avons fait le noyau au minimum de ce qui était nécessaire pour pouvoir démarrer.

**M. le Président**

Merci, Denis. J'ajoute, pour les Maires, qu'il convient de faire attention à respecter justement ce règlement. Nous essayons de mettre en place des règles de fonctionnement que tout le monde doit suivre. Je dis cela parce qu'il y a aussi un règlement d'« Inventons la Métropole », dont vous avez tous eu connaissance.

Pourtant, beaucoup de Maires n'ont pas fait appel au concours et, aujourd'hui, nous reprochent de ne pas les avoir suffisamment sollicités.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

23. Autorisation de dépenses d'investissement 2017

**M. le Président**

Gilles CARREZ va nous présenter l'autorisation de dépenses d'investissement pour 2017.

**M. CARREZ (LR-DVD)**

C'est une autorisation que nous connaissons bien, qui consiste à permettre d'engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits qui ont été votés l'année précédente.

**M. le Président**

Merci.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

24. Approbation du règlement intérieur du FIM

**M. le Président**

Nous en arrivons au règlement du fonds d'investissement métropolitain, toujours avec Gilles CARREZ.

**M. CARREZ (LR-DVD)**

Un mot, parce que c'est un point très important. Le comité a commencé à travailler. Il est constitué du Président, des Vice-présidents concernés par les projets, des Présidents des différents groupes, du Président à la commission des finances et de moi-même. Nous avons travaillé sur les premières orientations, qu'il s'agit maintenant de formaliser. Je rappelle très simplement ces dernières.

Ce sont des subventions d'investissement – ce point est très important. La subvention par opération est plafonnée à 1 million d'euros et un montant maximum de 50 % du projet à financer, sachant qu'une règle générale fixée par décret veut que le maître d'ouvrage ne puisse pas financer en autofinancement moins de 20 %. La subvention doit par ailleurs porter sur un projet qui entre dans le cadre des compétences de la Métropole. Les dossiers qui relèvent de la transition écologique ou énergétique sont soumis pour expertise à l'Ademe, qui a bien voulu commencer à les examiner. Nous avons eu notre première réunion hier, et j'ai trouvé que cette structure faisait un travail de classement très sérieux. Cela nous donne vraiment un bon guide pour les prises de décision. De la même manière, les dossiers relatifs au bruit sont soumis à l'expertise de Bruitparif. Pour les véhicules propres, nous nous calons sur les règles des syndicats métropolitains de type Sipperec.

Ce sont les politiques d'investissement et d'aménagement qui conditionnent avant tout les rééquilibrages au profit des territoires en difficulté. Nous avons des systèmes de péréquation en fonctionnement (FPIC, FSRIF), mais je pense que c'est à travers les politiques d'investissement que nous serons les plus efficaces. Tout le comité est vraiment très déterminé à prendre en compte les difficultés financières que peuvent rencontrer un certain nombre de villes pour aider celles-ci dans leur politique d'investissement. Nous serons très attentifs, lorsque nous verrons que telle ou telle collectivité n'a pas présenté de projet, au simple fait que, peut-être, cette collectivité n'est pas en mesure d'apporter les 50 % nécessaires. Ce sera une ligne de conduite constante. Pour m'être beaucoup occupé d'aménagement dans ma vie professionnelle antérieure, je pense que les projets d'investissement, qui accompagneront des projets comme celui du Grand Paris Express ou si nous obtenons les JO, seront pour nous le principal vecteur d'aides aux territoires qui sont les plus en difficulté. C'est pour moi l'instrument le plus efficace pour mener des politiques solidaires et rééquilibrer nos territoires.

### **M. le Président**

Merci à Gilles CARREZ. Je vous signale que Gilles, l'air de rien, vient d'inscrire le travail sur ce FIM dans une vision globale que nous devons avoir ici en tant que conseillers métropolitains, quel que soit notre bord politique. Je le remercie de ce travail global qu'il faut faire sur le plan financier, parce qu'il n'y a pas que la DSIT, le FIM ou le pacte État-Métropole, etc. Je fais pour cela confiance à la direction des finances, qui est associée au comité d'attribution du FIM et du pacte État-Métropole, parce que l'observatoire financier permettra justement de tenir compte de la position de chacun des territoires, chacune des communes, et d'aider ceux qui en ont le plus besoin, et pas par des règles mathématiques, qui seraient une sorte de nouvelle péréquation que nous mettrions en place de manière systématique avec ces règles-là. Ce n'est pas ainsi que cela se passe. Ce sont ceux qui en ont besoin qui doivent avoir les aides les plus adaptées.

Ce comité d'attribution du FIM, nous l'avons créé avec l'accord des groupes. Si les Maires ont des problèmes, il leur faut en parler à leurs Présidents de groupe, qui siègent au comité. Pour rappel, siègent au comité :

- le Président de la Métropole ;
- Gilles CARREZ, Vice-président finances ;
- Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Président de la commission des finances ;
- les Vice-présidents pour les compétences opérationnelles de la Métropole (André SANTINI, Éric CESARI, Daniel-Georges COURTOIS, Daniel GUIRAUD, Daniel BREUILLER, Georges SIFFREDI) ;
- les Présidents de groupe (Catherine BARATTI-ELBAZ, Bernard GAUDUCHEAU, Galla BRIDIER, Patrice LECLERC et Éric CESARI, qui siège en tant que Vice-président).

Ces personnes sont des personnes responsables. Elles se réunissent très régulièrement et j'ai le plaisir de vous dire que, lors de la dernière réunion, nous avons décidé d'attribuer des subventions à 31 communes. Par exemple :

- Les Lilas, sur des problèmes de véhicules propres, 60 000 euros ;
- Malakoff-Vanves, 300 000 euros ;
- Bagnolet, nuisances sonores, 300 000 euros ;
- Romainville, agriculture urbaine, 100 000 euros ;
- Pour Rueil-Malmaison, je vous signale que j'avais demandé 200 000 euros et que je n'ai droit qu'à 100 000 euros pour un projet d'un million d'euros ;
- Saint-Denis, nuisances sonores, 300 000 euros ;

- Sceaux, véhicules propres, 16 000 euros – le montant est affecté en fonction de ce qu’il est demandé. Le projet est de 53 000 euros – ;
- Clamart, 300 000 euros ;
- Épinay-sur-Seine, problème de valorisation des ressources en eau, 30 000 euros ;
- Joinville-le-Pont, 250 000 euros ;
- Le Pré-Saint-Gervais, nature en ville, 37 500 euros ;
- Bourg-la-Reine, véhicules propres, 20 100 euros ;
- Montreuil, nature en ville, 300 000 euros ;
- La Courneuve, véhicules propres, 300 000 euros ;
- Les Lilas, rénovation thermique, 200 000 euros ;
- Les Lilas, même projet en deux fois, 220 000 euros ;
- Pantin, rénovation thermique, 320 000 euros ;
- Arcueil, rénovation thermique, 500 000 euros – les projets de rénovation thermique sont de gros projets – ;
- Nanterre, rénovation thermique, 500 000 euros ;
- Bondy, rénovation thermique, 200 000 euros ;
- Charenton-le-Pont, rénovation thermique, 140 000 euros ;
- Bondy, hôtel d’entreprises, 500 000 euros ;
- Gagny, haut débit, 8 000 euros ;
- Suresnes, artisanat d’art, 100 000 euros ;
- Le Pré-Saint-Gervais, artisanat d’art, 50 000 euros ;
- Bourg-la-Reine, espace de travail collaboratif, 100 000 euros ;
- Est Ensemble, lancement de projets occupation des friches, 50 000 euros ;
- Choisy-le-Roi, réalisation d’un franchissement, 500 000 euros ;
- Charenton-le-Pont, 136 800 euros ;
- Gentilly-Paris, collection de promenades sur berge, 200 000 euros ;
- Est Ensemble, franchissement d’une coupure urbaine, 390 000 euros.

Tout cela s’est décidé hier matin. Cela représente un total de 6,5 millions d’euros. C’est le résultat d’un travail extrêmement fouillé et sérieux qui a été fait par Gilles CARREZ et par tous les Vice-présidents qui y sont associés. Nous avons voté après des débats qui ont été très positifs, mais avec des questionnements très opportuns. Cela s’est admirablement passé.

Je répète aux Maires qu’ils ont encore la possibilité de participer à ce fonds d’investissement avant Noël, pour celles et ceux qui n’ont pas encore déposé de dossier de demande de subvention. Au lieu de me faire des reproches, de me dire que vous ne saviez pas, envoyez des dossiers. Il faut que ceux-ci correspondent à la grille que nous vous avons envoyée, avec les informations précises que nous demandons, la délibération du conseil municipal et la lettre du Maire, et surtout les cofinanceurs, tout ceci avant Noël pour que nous puissions faire une deuxième lecture de notre fonds d’investissement métropolitain. Je vous promets que ceux qui feront cela ne seront pas oubliés, si cela correspond aux compétences de la Métropole, parce que nous avons aussi reçu un certain nombre de dossiers qui n’ont rien à voir avec ces compétences. Madame BRIDIER.

## **Mme BRIDIER (EC)**

Cette délibération marque un tournant dans la construction de notre Métropole. À travers ce fonds, notre intercommunalité prend toute sa réalité, car elle participe à la réalisation de projets concrets dans les communes, notamment en les aidant à réaliser des investissements que leur budget ne leur permet pas, ou dont le tour de table était difficile à boucler. En cela, le FIM est un bel outil qui se met au service des territoires, comme nous le constatons au regard des projets qui ont été sélectionnés et que vous venez de citer. J'avais prévu pour ma part de citer l'achat de véhicules propres aux Lilas, l'agriculture urbaine à Romainville, la réalisation d'un centre de loisirs en haute qualité environnementale dans votre ville, à Rueil-Malmaison, ou encore l'aménagement des sentiers de la biodiversité des murs à pêche à Montreuil. Ces projets vont dans le sens d'une amélioration de la ville, de la qualité de vie de nos concitoyens et de la transition écologique de nos territoires.

Ce premier exercice de sélection des projets, pour cette première session 2016 du FIM, fut très intéressant en ce qu'il a révélé du dynamisme des projets de notre territoire. Si la majorité des projets présentés ont été acceptés, il faut néanmoins avouer que, pour cette première année, nous sommes loin du compte et de notre capacité à faire levier, puisque seulement 6,5 millions sur les 70 disponibles seront attribués aux communes. Je joins donc mon appel à celui du Président : il est important que toutes les communes de notre Métropole, à commencer par les plus en difficulté, bénéficient de ce soutien à l'investissement et émarginent donc au FIM. Même si nous pouvons penser que les ressources du FIM ne sont pas totalement à la hauteur des enjeux de notre territoire, il y a quand même là un début de possibilité de corriger quelques inégalités par l'investissement.

Je souhaite terminer avec trois propositions.

- Le FIM mérite une plus grande publicité auprès des communes – cela vient d'être fait.
- Une réflexion est engagée pour les communes qui sont privées de capacité d'autofinancement et qui, de fait, ne peuvent pas solliciter le FIM. J'en appelle à ce que, au moins pour l'année prochaine, nous puissions changer cette règle, toujours dans l'idée d'une correction des inégalités territoriales.
- Pour des projets similaires, peut-être serait-il intéressant de penser à une différenciation des niveaux de plafond et des niveaux de financement selon la richesse des villes. Cela pourra nous être indiqué par l'observatoire financier métropolitain.

## **M. le Président**

Merci, Galla. Les Maires savent très bien comment présenter un dossier. Ils ont tous une section d'investissement dans leur budget et peuvent tous décider de mettre dans celle-ci une somme qui amorce les cofinancements des autres collectivités qui aident, et donc, forcément, le cofinancement de la Métropole. Il n'y a pas de souci de ce côté-là. Je crois simplement qu'il y a parmi nous un certain nombre de Maires qui n'ont pas cru au départ à la Métropole et qui, n'y croyant pas, n'ont pas voulu voir qu'elle fonctionnait et n'ont pas pris l'initiative de préparer des dossiers. Nous ne pouvons pas le leur reprocher. Je souhaite simplement que le travail qui est fait depuis 300 jours permette d'inscrire dans la mémoire collective que cela fonctionne, même si cela ne fonctionne pas au-delà de 87 millions, si nous cumulons le FIM et le pacte État-Métropole.

J'ajoute qu'avec Gilles CARREZ, nous nous sommes mis d'accord hier pour que ce qui ne sera pas dépensé du FIM cette année soit reporté l'an prochain pour abonder le FIM. Nous verrons les dossiers qui seront déposés et si, d'aventure, il reste encore des besoins de financement, nous ferons voter une DM1 en septembre pour

faire appel à l'emprunt et alimenter, si nécessaire, le FIM, car nous avons la capacité de rembourser de l'emprunt dans notre budget de fonctionnement, dans la mesure où cet emprunt n'obère pas notre capacité de remboursement. Nous entrons donc dans une procédure vertueuse. Je remercie encore Gilles CARREZ et toute l'équipe.

Pardon, Galla. Je t'ai répondu parce que j'en profite pour me faire plaisir aussi, mais tu n'étais pas concernée dans ce que je viens de dire. Catherine BARATTI-ELBAZ, avant le vote.

### **Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVG)**

Je souhaitais moi aussi saluer cette délibération, parce que celle-ci marque effectivement une avancée supplémentaire dans la mise en place du fonds d'investissement métropolitain, bras opérationnel de la Métropole du Grand Paris au service de tous les territoires. Avec 6,5 millions d'euros arbitrés d'ores et déjà, ce n'est pas négligeable ni du saupoudrage, comme j'ai pu l'entendre ce matin.

Nous avons travaillé ensemble à la définition des critères de sélection et au choix de ces premiers dossiers. Je voulais saluer le travail collégial que nous avons réalisé ensemble pour la mise en place de ce règlement qui assure la transparence de nos décisions. Celui-ci sera une référence pratique et claire pour l'ensemble des communes et des territoires qui pourront formuler leur demande. Nous continuerons donc à être présents aux nombreuses réunions concernant ce FIM, qui sont la transcription concrète de notre projet métropolitain. Cet outil contribuera ainsi à des réalisations ambitieuses dans le cadre de nos compétences, visant prioritairement à relier les communes entre elles, rééquilibrer les territoires, améliorer la vie des 7 millions de Métropolitains et construire cette Métropole résiliente que nous souhaitons.

La Métropole porte un projet collectif et déploie pour ce faire des moyens financiers que certains jugent modestes, peut-être, au regard de leurs propres finances. Pour plusieurs de nos communes, ce sont cependant des moyens importants et qui vont compter dans la construction de nombreux projets.

Je voudrais vous remercier d'avoir fait la liste des dossiers qui ont été soutenus, comme vous l'avez fait également tout à l'heure sur le pacte État-Métropole. Je souhaiterais effectivement que, dans ce règlement, nous puissions insister sur la publicité et la communication sur ce fonds d'investissement métropolitain, parce que je crois que nous avons encore besoin de réaffirmer à quel point la Métropole peut être utile à nos communes et à nos territoires.

### **M. le Président**

Merci, Catherine. En l'absence d'autres demandes, je vais vous demander de voter le règlement.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

- **Ressources humaines**

25. Approbation de la convention pour la restauration des agents métropolitains avec l'Association d'Action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (ASPP)

### **M. le Président**

Geoffroy BOULARD va rapporter les délibérations administratives qui vont suivre.

### **M. BOULARD (LR-DVD)**

Lors du dernier conseil métropolitain, une convention de restauration des agents métropolitains avec l'Association pour la gestion des restaurants du groupe Caisse des Dépôts a été approuvée. Elle prévoit l'accès à trois restaurants administratifs : deux étant d'ores et déjà accessibles et le troisième reste à ouvrir au printemps 2017 dans l'immeuble où se situe le siège de la Métropole du Grand Paris. Pour des raisons de sécurité et d'application du plan Vigipirate au niveau alerte attentats, la Caisse des Dépôts n'a pas encore autorisé l'accès à ces cafétérias au personnel métropolitain. En urgence, il a donc été nécessaire de trouver une solution alternative, et c'est l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du département de Paris (ASPP) qui a accepté d'accueillir les agents métropolitains depuis le 13 octobre 2016.

La participation de la MGP aux frais de restauration, au titre de l'action sociale, est de ;

- 6,41 euros par passage en caisse pour les agents de catégorie C ;
- 6 euros pour les agents de catégorie B ;
- 5,50 euros pour les agents de catégorie A.

Il est donc proposé de régulariser la convention de restauration des personnels avec l'ASPP annexée à cette délibération et d'autoriser le Président de la MGP à le signer à effet du 13 octobre 2016.

### **M. le Président**

Merci. Nous pouvons remercier la Ville de Paris pour l'effort qui est fait pour nos agents.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### 26. Approbation de la mise en place de mandats spéciaux (Mipim, Simi...)

### **M. le Président**

Toujours Geoffroy BOULARD pour la délibération 26.

### **M. BOULARD (LR-DVD)**

La loi a prévu d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières, notamment les frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial. Dans l'intérêt de la Métropole du Grand Paris, plusieurs mandats ont été accordés en urgence, notamment depuis l'installation des services. Nous n'avons pu mettre en place un certain nombre de délibérations, néanmoins il est incontestable que ces missions ont été nécessaires au bon fonctionnement de la Métropole. Je vous propose donc d'approuver les mandats suivants :

- le Marché international des professionnels de l'immobilier (Mipim) à Cannes, en juin 2016. Ce salon a occasionné le déplacement de Monsieur Patrick OLLIER et Monsieur CESARI, Vice-président à l'immobilier d'entreprise et aux quartiers d'affaires ;
- la conférence économique des Métropoles à Bordeaux, qui s'est tenue les 2 et 3 juin 2016. Cet événement a occasionné le déplacement de Monsieur Patrick OLLIER, de Monsieur CESARI et de

Monsieur Daniel GUIRAUD, Vice-président à la mise en œuvre de la stratégie environnementale et au développement des réseaux énergétiques ;

- un déplacement à Grand Lyon Métropole, du 30 août 2016, pour Philippe DALLIER, Vice-président à la mise en œuvre de la cohérence territoriale et à l'élaboration du Scot ;
- la convention nationale de l'Assemblée des communautés de France, à Strasbourg, le 13 octobre dernier, avait pour objet l'intervention de Monsieur CESARI, Vice-président à l'immobilier d'entreprise et aux quartiers d'affaires, par délégation de Monsieur Patrick OLLIER, empêché à cette table ronde.

Par ailleurs, il y a lieu d'anticiper les déplacements liés au Mipim 2017. Il est donné mandat à Monsieur Patrick OLLIER, Monsieur CESARI et Madame MAYER-BLIMONT, conseillère métropolitaine auprès du Président, en charge du suivi d'« Inventons la Métropole du Grand Paris », pour représenter la MGP. Ce salon aura lieu du 14 au 17 mars 2017 à Cannes.

### **M. le Président**

Nous ajoutons à la liste pour le Mipim Olivier KLEIN et Christian DUPUY, ceux-ci s'occupant du logement. Pour ceux qui pourront aller au Mipim, je vous signale qu'« Inventons la Métropole » va faire un tabac. Il est donc bon que nous soyons là-bas. Nous allons tenir un stand de la Métropole. Cela va durer plusieurs jours et nous allons faire en sorte de faire face aux vagues d'investisseurs qui vont venir nous rencontrer.

Au passage, nous avons aussi le Simi, qui commence dans quelques jours. Comme nous n'avons pas pu y avoir de stand parce que la Métropole n'existait pas quand les stands ont été retenus, je remercie la Société du Grand Paris, qui nous héberge sur son stand où nous allons aussi défendre « Inventons la Métropole du Grand Paris ».

### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **27. Modification du tableau des effectifs**

### **M. le Président**

Geoffroy Boulard, pour la modification du tableau des effectifs.

### **M. BOULARD (LR-DVD)**

Lors du dernier conseil métropolitain du 30 septembre 2016, un tableau des emplois comportant 40 postes budgétaires a été approuvé. Il est proposé la suppression d'un poste d'adjoint administratif, actuellement vacant, en compensation de la création d'un poste d'attaché territorial, afin de renforcer les fonctions de réflexion stratégique et de conception auprès de la direction générale. Cette modification a été soumise au comité technique du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, en sa séance du 17 novembre 2016.

Par ailleurs, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé de recourir à des recrutements contractuels à durée déterminée, de façon très ponctuelle et strictement limitée à un équivalent temps plein de trois mois par an.

La dernière modification, de pure forme, concerne la répartition des grades d'ingénieurs sur deux cadres d'emplois, conformément aux évolutions statutaires de ces cadres d'emplois et sans aucune incidence sur le nombre de postes budgétaires. Il vous est donc demandé de bien vouloir en délibérer.

**M. le Président**

Merci, Geoffroy. Nous avons essayé de faire la barre fixe avec les effectifs contraints que vous nous avez imposés.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

28. Fixation des taux d'avancement de grade

**M. le Président**

Toujours Geoffroy.

**M. BOULARD (LR-DVD)**

Une nouvelle délibération très technique sur la fixation des taux d'avancement de grade. Conformément à la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, les taux d'avancement de grade. La délibération doit donc fixer le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Jusqu'à présent, la Métropole du Grand Paris a recruté dans deux catégories (A et C) et deux filières (administrative et technique). Le nombre d'agents promouvables dans chaque grade est limité et devrait le rester dans le futur, puisque le nombre de postes budgétaires est également contenu, comme vous l'a précisé Patrick OLLIER. Néanmoins, la MGP doit pouvoir proposer un déroulement de carrière attractif à ses personnels. C'est pourquoi, pour l'ensemble des grades, il est proposé de fixer un ratio d'avancement de 100 % à partir de 2017 et jusqu'à la fin du mandat. Ce taux permet de déterminer le nombre d'agents maximum pouvant être promu au grade supérieur. Il s'agit donc d'un plafond. Les situations individuelles seront examinées au regard notamment de la manière de servir, du niveau de responsabilité du poste, de l'expérience acquise et, lorsque l'agent occupe déjà un grade d'avancement, du mode d'accès dans ce grade. Ce dossier a été présenté au comité technique du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne en sa séance du 17 novembre 2016.

**M. le Président**

Merci, Geoffroy. Je fais voter.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

- **Vœu**

29. Vœu des élu.e.s socialistes et divers gauche, écologistes et citoyens, Front de gauche et citoyens, relatif à l'hébergement d'urgence dans la Métropole du Grand Paris

**M. le Président**

Nous en avons terminé avec les délibérations. Un vœu est à présent présenté, il sera suivi d'une question orale. Le vœu sur l'hébergement est présenté par nos collègues socialistes en la personne de Madame VERSINI.

**Mme VERSINI**

Comme vous le savez, de nombreux conseillers métropolitains, de la majorité comme de l'opposition, agissent chaque jour dans leur territoire pour développer de nouvelles solutions d'hébergement permettant de porter secours et de mettre à l'abri dans des conditions dignes les personnes sans domicile fixe et les migrants venus chercher asile en France. Pour nourrir la réflexion et améliorer l'efficacité de ces actions, j'ai l'honneur de vous présenter un vœu destiné à mettre en place un groupe de travail relatif à l'hébergement d'urgence pour tous les publics que j'ai cités. Il aurait pour vocation à proposer une réponse coordonnée à la situation de crise actuelle, mais également en vue de préparer la période hivernale 2017-2018. Bien évidemment, c'est une démarche qui vise à être résolument positive et constructive. Il s'agit non pas de savoir qui fait plus ou qui fait moins, mais de profiter d'opportunités qu'offre la Métropole de penser le dispositif d'urgence sociale à une échelle pertinente, qui dépasse les frontières communales. Cette démarche aurait en outre la vertu de préparer les échéances à venir, puisque la loi prévoit qu'un plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement soit adopté d'ici fin 2018, pour programmer notamment, de façon pluriannuelle, des dispositifs d'insertion des personnes sans domicile fixe et des populations vulnérables. Au-delà des textes, notre Métropole ne peut faire l'impasse sur ces questions, non seulement car elle constitue l'échelon pertinent d'une grande Métropole, au regard de la mobilité des publics en situation de rue, mais surtout – et c'est l'histoire qui nous l'apprend – parce que toutes les grandes entités urbaines se sont aussi définies par leur capacité à organiser l'accueil des plus fragiles.

**M. le Président**

Merci, Dominique. Patrice LECLERC.

**M. LECLERC (FdG)**

Le groupe Front de gauche votera ce vœu parce qu'il nous semble important qu'il y ait un travail à l'échelle métropolitaine pour répondre à la crise actuelle. Je ne donnerai qu'un exemple : la semaine dernière, le Préfet des Hauts-de-Seine m'a appelé pour m'annoncer que, pour le plan hiver, 40 SDF seraient logés à Gennevilliers. Or le même État qui reloges les SDF à Gennevilliers me dit que je n'ai pas le droit de construire de logements sociaux parce que cela donnerait trop de pauvres à Gennevilliers. Je crois donc qu'il serait vraiment intéressant de travailler à une mise en cohérence de toutes ces politiques.

**M. le Président**

Merci. Christian DUPUY.

**M. DUPUY (LR-DVD)**

Je voudrais dire que je partage tout à fait les objectifs qui sont énoncés dans le texte de ce vœu, mais que, pour autant, je pense que la structure compétente pour réfléchir à cette problématique à l'échelle de la Métropole est la commission habitat-hébergement, présidée par Patrick JARRY. Ce dernier pense de même. C'est la raison pour laquelle je ne pense pas souhaitable de voter ce vœu, tout en partageant les objectifs qui sont énoncés dedans. Je fais moi-même partie des Maires qui ont manifesté leur bonne volonté pour accueillir les populations demandeuses d'asile, même si je considère que l'État agit avec beaucoup de

désinvolture : j'étais prêt à en accueillir 50 dans un bâtiment, on m'en a envoyé trois fois plus dans un autre bâtiment en me prévenant la veille. Je pense qu'effectivement, la concertation que nous pourrions avoir au sein de la Métropole pourrait aussi consister à obtenir de la Préfecture de Région qu'elle agisse avec davantage de confiance et de dialogue plutôt que par surprise, comme cela a été trop souvent le cas, hélas.

**M. le Président**

Merci, Christian. Il semble que Monsieur GAUDUCHEAU veuille parler, mais il n'a pas appuyé sur le bouton. Je passe la parole à Monsieur GAUDUCHEAU.

**M. GAUDUCHEAU (UDI-UC)**

J'avais bien appuyé sur le bouton, mais encore faut-il que le courant arrive.

**M. le Président**

Je croyais que le courant passait entre nous !

**M. GAUDUCHEAU (UDI-UC)**

J'interviens au nom du groupe UDI, et je vais rejoindre la position qui vient d'être indiquée par Christian DUPUY. Nous nous retrouvons totalement dans ses remarques. Je crois inutile de multiplier les instances de travail et de réflexion – nous en avons tous un certain nombre. La commission habitat-logement me paraît tout à fait compétente pour étudier ce sujet en effet important et qui ne laisse personne indifférent.

**M. le Président**

Merci, Bernard. Monsieur CESARI.

**M. CESARI (LR-DVD)**

Le groupe Les Républicains et divers droite ne votera pas le vœu pour la raison qu'ont indiquée à la fois Christian DUPUY et Bernard GAUDUCHEAU. J'ajoute que notre collègue Maire de Gennevilliers a bien raison : il faut mettre de la cohérence. Nous avons une commission *ad hoc* et adaptée, il faut laisser le Président JARRY, que je soutiens dans cette démarche, traiter cette question de l'hébergement.

**M. le Président**

Merci. Nous allons passer au vote. Je voudrais juste dire avant – je rejoins en cela Christian DUPUY – que la demande qui est faite par nos collègues socialistes est tout à fait légitime. Ce que dit Dominique VERSINI est frappé au coin du bon sens. Nous prenons nos compétences le 1<sup>er</sup> janvier prochain dans l'habitat et l'hébergement. Nous avons une commission chargée de cela au sein de la Métropole, et je rejoins tout à fait ce qu'ont dit Christian DUPUY et les autres intervenants des Républicains et du Centre. Cette commission est présidée par Patrick JARRY, dont l'objectivité n'est pas mise en doute. Les correspondants, en ce qui concerne les compétences techniques, en sont Christian DUPUY et Olivier KLEIN, en tant que Vice-présidents délégués. Je crois que c'est à eux de s'occuper de ce sujet dans cette commission, et qu'il n'est pas opportun de créer un groupe de travail à l'extérieur.

Votre objectif est tout à fait légitime et nous le rejoignons tous, mais il me semble préférable que cela se passe au sein de la commission spécialisée. Je me rallie bien volontiers à vous. L'essentiel est que le but soit atteint. Dominique VERSINI.

**Mme VERSINI**

J'ai bien entendu les interventions des uns et des autres et je suis heureuse de voir qu'un consensus existe sur le fait que le sujet est important, ainsi que cette cohérence. Il me semble cependant qu'il est important de présenter ce vœu car il est absolument nécessaire que notre assemblée plénière acte la mise en place de ce groupe de travail. Si le Président JARRY nous confirme que c'est une priorité de sa commission, je veux bien l'entendre. Je n'ai pas encore eu le sentiment que c'était le cas. Personnellement, je pense que c'est une question extrêmement importante compte tenu de tous les événements internationaux, du nombre de personnes sans domicile fixe et de migrants demandeurs d'asile, et de la façon dont, vous l'avez tous dit, le Préfet de Région vous avait mis devant le fait accompli. Pour moi, ce vœu a une valeur extrêmement symbolique. Nous devons acter, en tant qu'assemblée plénière du conseil de la Métropole, la nécessité que des propositions et un travail soient réalisés en ce sens.

**M. le Président**

Merci, Dominique. Sur le fond, nous sommes tous d'accord. Je préside la Métropole qui a mis en place un organigramme et des méthodes de travail. C'est la commission compétente dans l'organigramme de la Métropole qui doit s'occuper de la méthode de travail, parce qu'elle doit traiter de l'habitat et aussi de l'hébergement, car elle va mettre en place le PMHH de la Métropole, qui s'intègre dans le SRHH de la Région. Il s'agit de quelque chose de laborieux et technique, nous ne pouvons pas avoir un groupe de travail à l'extérieur qui travaille sur un sujet qui est celui de la commission officielle de la Métropole.

Puisque nous sommes tous d'accord sur l'objectif, je pense qu'il serait raisonnable d'éviter un vote qui serait dommageable et ne retenir que l'objectif, que nous sommes tous d'accord pour atteindre. Catherine BARATTI-ELBAZ, Présidente du groupe socialiste.

**Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVG)**

Merci à Dominique VERSINI d'avoir porté ce vœu, et à tous nos collègues pour avoir dit que tout le monde était d'accord. C'est déjà bien d'avoir entendu cela aujourd'hui, et je suis bien contente, du coup, que nous ayons déposé ce vœu. Si tout le monde est d'accord, et c'est le cas, pour dire qu'il s'agit d'un sujet dont il faut que nous nous occupions absolument en tant que Maires pour qu'effectivement, les Maires soient au côté de l'État pour faire face à la situation d'urgence, c'est très bien et je m'en réjouis. Je serai attentive à ce que ce soit écrit au PV de notre séance. Si, par ailleurs, la commission logement-habitat-hébergement pouvait se réunir, comme celles des finances, du développement économique ou du projet métropolitain, nous en serions ravis, et je suis sûre que l'ensemble des conseillers métropolitains qui se sont aujourd'hui dits d'accord pour que les Maires jouent un rôle sur ces sujets et qui sont membres de cette commission pourront y porter ce sujet. À ce moment-là, je suis d'accord pour que nous retirions notre vœu.

**M. le Président**

Ceci est très positif. J'ai demandé à Monsieur JARRY de la réunir. Elle s'est réunie une fois, mais ils attendent d'avoir la compétence. J'ai déjà demandé à Christian DUPUY et Olivier KLEIN de commencer à travailler sur le PMHH (plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement). Je veux bien que nous discussions sur des vœux. L'hébergement fait partie de nos compétences, donc nous allons forcément nous en occuper. Nous ne sommes pas des zozos, et nous ne passons pas à côté des compétences. Comme pour toutes les autres compétences de la Métropole, nous allons assumer nos responsabilités. Dans le PMHH, nous allons forcément nous intéresser à l'hébergement, parce que si nous ne nous y intéressons pas, nous ne respectons pas la loi. C'est la commission qui va faire les propositions pour mettre en place ce PMHH. Ce dernier ne peut

pas être travaillé avant janvier, mais la commission peut se réunir avant. On me signale d'ailleurs qu'une réunion est prévue le 14 décembre.

Je suis de la vieille école : je n'ai pas de SMS, d'écran tactile ni rien du tout. Je n'ai que ma mémoire. Christian DUPUY, et puis nous clôturons le débat.

#### **M. DUPUY (LR-DVD)**

Si la commission ne s'est pas réunie jusqu'à présent, c'est parce que les compétences essentielles, qui sont celles du PMHH, n'étaient pas encore effectives. Il va donc y avoir tout un travail de préparation. Par ailleurs, ce n'est ni Olivier KLEIN ni moi-même qui allons faire ce PMHH. Il nous fallait aussi des cadres pour nous accompagner dans cette tâche, nous les avons enfin. Nous allons donc pouvoir nous mettre à la tâche d'arrache-pied.

Je voudrais surtout préciser à Dominique VERSINI que l'hébergement est même, dans ce futur PMHH, le point essentiel où nous aurons effectivement un rôle actif, parce que, pour l'habitat, ce sera essentiellement du recollement et une sorte de patchwork des PLH existants et de ceux qui sont en cours d'élaboration, ou des politiques de l'habitat des différentes communes et des différents territoires. C'est précisément sur l'hébergement que nous aurons réellement un rôle proactif.

#### **M. le Président**

Merci, Christian. C'est très clair. Merci, Catherine, d'avoir retiré le vœu. Les engagements pris seront bien entendu respectés.

- **Question orale**

#### **M. le Président**

Une question orale va être posée par Catherine.

#### **Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVG)**

Nous avons tous exprimé notre volonté d'agir dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air sur l'ensemble du territoire métropolitain. Nous passons par des actions concrètes et nous avons donc adopté deux projets qui relèvent d'une autorisation de la Présidente du Conseil Régional pour que celle-ci nous délègue une compétence :

- une autorisation formelle, qui n'implique aucune participation financière de la Région, de pouvoir travailler sur le transport de personnes sur les fleuves (Seine, Marne) et nos canaux, groupe de travail piloté par Jean-Michel HERBILLON ;
- l'extension du dispositif « la Métropole roule propre », porté par le Vice-président Daniel GUIRAUD, aux professionnels, alors qu'il est aujourd'hui simplement limité aux seuls particuliers.

Je sais votre mobilisation personnelle en notre nom, Monsieur le Président, pour obtenir cette délégation de compétence de la Présidente du Conseil Régional, et je voulais vous interroger sur les retours éventuels que vous auriez pu avoir de sa part pour nous permettre d'avancer sur ces deux sujets qui concernent des réalisations très concrètes qui ne coûteraient rien à la Région Île-de-France.

### **M. le Président**

Merci de cette question très intéressante. J'ai fait le travail comme vous m'aviez demandé de le faire. J'ai écrit à la Présidente de la Région, qui était assise à ma place il y a 15 jours lorsqu'a eu lieu la CTAP. Au cours de cette dernière, j'ai rappelé ce que nous avions demandé comme délégation, tant pour le fluvial, parce que je voudrais que nous puissions investir la mise en place du transport fluvial, que pour le soutien aux artisans. Comme la Ville de Paris bénéficie d'une délégation de la Région, donnée précédemment, nous avons demandé la même. Il m'a été répondu, pendant la CTAP, qu'avec les contacts qui avaient été pris avec la Métropole, la Région nous avait demandé de réaliser deux rapports : l'un sur l'aménagement des berges sur Seine et le second sur la délocalisation des start-up. J'ai parlé de la subsidiarité entre la Région et la Métropole, de la complémentarité, et il m'a été expliqué qu'une réponse me serait apportée. Je n'ai toujours pas reçu cette réponse. C'est un problème pour nous tous, parce que nous voudrions travailler, nous en avons les moyens financiers, mais nous ne pouvons pas le faire sans la délégation. Anne, je te passe la parole si tu la demandes sur ce sujet.

### **Mme HIDALGO (PS-DVG)**

Je ne veux pas non plus allonger le débat, mais c'est d'autant plus urgent et important que, par exemple, dès ce printemps, nous pourrions expérimenter les Sea Bubbles, ces bateaux volants sur la Seine qui vont pouvoir former une flotte de taxis-bateaux. Nous avons autour de nous un grand nombre de partenaires, entreprises ou partenaires institutionnels, qui considèrent que le transport sur la Seine de voyageurs et de fret est vraiment indispensable et incontournable. Je vous remercie donc pour la réponse que vous avez apportée à Catherine BARATTI-ELBAZ, Monsieur le Président. Je veux ici dire l'urgence qu'il y a à obtenir cette délégation de compétence, qui relève complètement de la compétence régionale et n'a rien à voir avec le développement des start-up ou l'aménagement des quais de Seine, lesquels relèvent pour le coup de la compétence communale.

### **M. le Président**

Merci, Madame la Maire. Je vais rappeler, par un nouveau courrier, notre demande, parce que je ne peux pas faire plus.

## **3/ COMMUNICATION DU PRESIDENT**

### **M. le Président**

Très rapidement, je vous lis les annonces de la semaine.

- Un chat vidéo est prévu avec le Vice-président à la communication, Manuel AESCHLIMANN, à la Métropole mercredi 7 décembre à 18 h 30, pour ceux que cela intéresse.
- Je souhaite saluer le travail d'Anne HIDALGO à Doha pour les jeux Olympiques. Je souhaite que, tous ensemble, nous la remercions du travail qui semble avoir produit des effets très positifs lors de la présentation de ces Jeux. Puisqu'elle est la Vice-présidente déléguée, mais aussi la Maire de Paris, il était naturel que ce soit elle qui soit là-bas.
- Le Président de la République a déposé la candidature pour l'Exposition universelle, pour laquelle la Métropole est aussi compétente. Nous allons donc nous investir.
- Je vous ai parlé tout à l'heure de Baltard et du succès de notre appel à projets, ainsi que des locaux du fonds d'investissement métropolitain et du plan.
- Sur le fluvial, nous n'avons pas encore la délégation, mais j'ai demandé à Miche HERBILLON de faire une réunion avec Stéphane BEAUDET, du Stif, qui a eu lieu le 17 novembre.

- Le déplacement que j'ai effectué au Japon, pour des raisons qui ne sont pas métropolitaines, m'a permis de rencontrer la gouvernance de la Métropole de Tokyo, ainsi que, grâce à l'ambassade de France, des investisseurs japonais que nous essayons d'associer à « Inventons la Métropole ». Nous avons précédemment rencontré une centaine d'investisseurs chinois à l'hôtel Scribe il y a trois semaines, à la demande de Business France. Nous nous transformons en voyageurs de commerce pour la Métropole. Celles et ceux qui sont intéressés par cela peuvent s'associer à nous et venir nous aider. Plus nous serons nombreux, mieux cela ira.

J'insiste d'autre part pour que vous veniez dans les locaux de la Métropole. Il n'est plus possible de dire maintenant que les locaux ne sont pas accueillants. Ils ne sont pas trop loin pour ceux de l'est. Je vous rappelle que c'est moi qui ai voulu qu'ils soient dans l'est de Paris, alors que m'avait été proposée une tour de la Défense. Je suis à un quart d'heure de la Défense et à 1 h 15 de Be Open. J'assume. Ceux de l'est n'ont pas de raison de ne pas venir, ils sont à côté. Donc, merci de suivre la Métropole, d'être présents et de nous aider. Nous avons un groupe logistique qui se met en place, auquel je dis : il faut venir nous aider, nous avons besoin de vos conseils comme de ceux des autres.

Nous avons beaucoup travaillé aujourd'hui. Cela va permettre de travailler demain. Merci à toutes et à tous, bonne journée, bon week-end et surtout bon appétit ! Merci pour les applaudissements fournis.

*La séance est levée à 13 heures 05.*